

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
18 décembre 2018**

**PROJET D'AVIS SUR LE PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE
TERRES DE VIE 2018-2025**

Avis adopté

Rapporteure : **Florence PRATLONG**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**AVIS
PROJET D'AVIS SUR LE PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE
TERRES DE VIE 2018-2025**

EXPLICATIONS DE VOTE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Madame la Vice-Présidente de Région représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Vice-Présidentes, Messieurs les Vice-Présidents,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Déjà 8 mois de fonctionnement du nouveau CESER de la région Occitanie et la 4^{ème} assemblée plénière depuis notre installation le 31 janvier 2018.

Nous examinerons 3 projets d'avis dans le cadre des compétences du CESER fixées par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le premier avis du CESER Occitanie porte sur le projet de budget 2019 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée préparé par la commission 8, avec l'apport de toutes les commissions sectorielles, projet qui s'appuie à la fois sur l'avis dédié aux orientations budgétaires et le document réalisé sur le compte administratif 2017.

Je remercie la commission de synthèse, les commissions et l'équipe administrative pour la rédaction du projet d'avis.

- Le deuxième concerne le SRADDET: la Présidente de la Région nous a saisis en septembre sur les défis et enjeux de l'attractivité dans le cadre de l'élaboration du SRADDET 2040 qui sera mis en débat dès mars 2019, pour être adopté fin 2019.

Sous la responsabilité de la commission 1, la contribution proposée pour débat et vote ne constituera que la 1^{ère} partie de notre réflexion ; elle illustre à la fois l'intérêt de se doter d'un Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour inscrire les politiques publiques de la Région dans le temps long, mais aussi pour le CESER de la nécessité d'anticiper. Nous le pouvons depuis février 2017 pour ne pas avoir à répondre dans la précipitation. Christine Sanchez, Présidente de la commission, assurera aussi la fonction de rapporteure et je l'en remercie.

- Le troisième projet d'avis à examiner aujourd'hui est aussi une saisine de la Région sur le Plan Montagne que la commission 2 « Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation" a accepté d'examiner dans l'urgence.

Le Plan dont la durée est fixée à 6 ans (2018-2025) nécessitera d'être suivi dans sa mise en œuvre, le CESER devrait y être associé.

Je reviendrai sur ces avis après avoir évoqué l'actualité.

L'actualité sociale, économique et politique

(...)

Une concertation : rôle du CESE et des CESER

L'organisation du Grand Débat dans les régions, les territoires et les communes sera connue dans les prochains jours. La déclaration du 4 décembre 2018 de notre CESER a été défendue par des parlementaires et Ministres. Edouard PHILIPPE, en réponse aux députés, a indiqué le 11 décembre que les CESER dans les régions seraient sollicités tant pour les débats que pour la remontée de propositions d'actions.

La réunion des Présidents des CESER de France (Métropole et Outre Mer) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre a discuté des modalités, de la répartition des tâches avec le Président du CESE Patrick BERNASCONI, dont le bureau s'est exprimé à l'unanimité.

La délibération du Conseil des Ministres du 12 décembre 2018 affirme le rôle du CESE et des CESER dans les débats et la formulation de propositions sur les thématiques retenues, dans le cadre du débat public qui se terminera le 2 mars. C'est ainsi la reconnaissance de notre rôle. De nombreux parlementaires de la région avaient défendu notre position publique du 4 décembre 2018. Nous rencontrerons Chantal JOUANO qui a en charge l'organisation des débats publics.

Le nouveau Préfet de région, Etienne GUYOT, que je connais depuis très longtemps, depuis la DATAR, m'a confirmé son souhait de s'appuyer sur l'expertise du CESER. Nous avons traité les questions des mobilités, de la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous devons formuler ou reformuler des propositions pour convaincre de l'obligation de créer des richesses dans les bassins et villes en difficultés plutôt que de concentrer de la richesse dans les métropoles où l'on a de plus en plus de mal à se déplacer, à se loger, nous prendrons contact avec les associations départementales des Maires ainsi que de l'ADCF et la Région.

Pour chaque politique proposée, nous devons intégrer le changement climatique dont plus personne ne parle depuis un mois. Moins d'impôt et moins d'État, plus d'État et moins d'impôt, moins d'État et plus de solidarité, s'il doit y avoir des États Généraux de la fiscalité ou une concertation nationale sur l'accompagnement social du changement climatique et des mutations économiques, il faut aussi comprendre et dire que la conclusion ne peut être une addition de chèques pour les uns et de factures pour les autres et que la voiture a encore un avenir pour les territoires ruraux soit 80% du territoire.

Il sera alors temps de dire les termes du contrat social pour la France en regardant avec humilité les pays qui s'en sortent mieux que nous, avec des meilleurs résultats pour l'ensemble de la société et l'avenir de la planète, à savoir les pays nordiques.

Nous devons rendre notre copie pour le mois de mars. Nous saurons probablement demain avec précision les thèmes à débattre et l'organisation des débats dans les mairies, aussi, je convoquerai une conférence permanente extraordinaire le 10 janvier, consacrée à l'organisation de notre contribution et au rôle que nous pourrions jouer dans les débats dans les territoires, les bassins d'emploi.

Nous ne devons avoir qu'un seul objectif, faire société « ensemble » pour une société de droits et de devoirs.

C'était par anticipation notre choix pour la dénomination des enjeux du SRADDET à l'horizon 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie 2040 ».

Nous le ferons en défendant nos institutions et nos valeurs. C'est-à-dire la République, le respect du suffrage universel, le refus du racisme et de l'antisémitisme. C'est un enjeu pour les CESER, le CESE et notre rôle dans la société.

C'est un enjeu pour les partenaires sociaux ou ONG pour ne pas être marginalisés, mais pour défendre une vision partagée de la société, de réduction des inégalités, d'un nouvel aménagement durable des territoires.

Au moment où la tentation existe de se passer des corps intermédiaires y compris des CESER, c'est l'occasion de réaffirmer nos missions dont l'évaluation et notre capacité à proposer...et surtout créer des emplois, réindustrialiser les territoires qui ont souffert avec des taux de chômage supérieur à 14%.

Porter la politique des Territoires Zéro Chômeur Longue Durée auprès des élus avec les partenaires sociaux pour faire reculer le chômage et la pauvreté.

Le CESER sera associé par l'État à la journée sur la précarité à la Préfecture de région. Nous organiserons une conférence avec les ONG membres du CESER et les Conseils Départementaux avec Sylvie CHAMVOUX.

(...)

Industrie et territoires

Le gouvernement a consacré la journée du 22 novembre - au Grand Palais - à la promotion d'une économie de production en identifiant 124 territoires d'industrie devant faire l'objet de politique de soutien, 9 territoires ont été identifiés en Occitanie.

Nous devons analyser cette demande et travailler sur les propositions pour recréer des richesses en dehors des Métropoles. La Mecanic Vallée est de ce point de vue un bon exemple d'écosystème.

Tarbes : l'écosystème tarbais et le train du futur

J'ai accepté à la demande de la Présidente de Région une visite du site industriel d'Alstom, que j'ai beaucoup soutenu dans le passé, où se construit la motorisation des TER-TGV et du train du futur à partir de l'hydrogène. La Région a choisi de tester cette nouvelle forme de traction sur la ligne Luchon-Montréjeau, le CESER doit soutenir ce projet.

Au-delà, la filière industrielle que représente le train du futur avec de nouvelles sources d'énergie propres doit constituer une filière d'excellence pour le bassin tarbais et la région Occitanie.

Il y a déjà un écosystème avec les laboratoires Pearl 1 et Pearl 2, le laboratoire Primes et le Centre de recherche d'Alstom adossé à l'IUT de Tarbes et à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (l'E.N.I.T).

Il y a tous les acteurs pour aller vers le chemin de la réussite ; la Région est décidée à soutenir ce projet, le CESER doit le considérer comme une filière d'avenir et travailler en conséquence.

Pour un aménagement du territoire plus équilibré, plus proche des réalités des territoires

Je reviens maintenant sur les travaux à l'ordre du jour. Notre grande région Occitanie, vous le savez, est la 2^{ème} plus grande région de métropole par sa superficie (72 724 km²), 5^{ème} région par son nombre d'habitants (plus de 5,7 millions), celle ayant la plus forte croissance démographique (52 000

habitants de plus chaque année, soit 1 million d'habitants supplémentaire en 2040 selon l'INSEE), et la plus attractive grâce à son dynamisme économique.

Sa densité de population est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, avec 79 hab. /km². Mais sa population est très inégalement répartie, avec deux métropoles importantes (Toulouse et Montpellier), un littoral méditerranéen assez densément peuplé, et des régions rurales appartenant à la « diagonale du vide ».

Avec 55 % du territoire régional en zone de massif (26 % du Massif central, et 75 % des Pyrénées françaises), la montagne est également une réalité incontournable en Occitanie et ne manque pas d'atouts, même si elle n'abrite que 20 % de la population (1,7 millions d'habitants).

Cette grande diversité de territoires, avec tout à la fois des zones de massifs montagneux, des territoires ruraux, des parcs naturels mais aussi de grandes agglomérations métropolitaines, et des secteurs économiques majeurs porteurs de croissance et d'emplois tels que l'industrie, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, les sciences du vivant ..., une démographie importante démontrent toute la nécessité d'avoir une politique d'aménagement du territoire ambitieuse pouvant répondre aux enjeux qui sont multiples, et souvent très variables d'un territoire, d'un bassin de vie à l'autre. En effet, la politique d'aménagement et de développement du territoire vise à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles dans un cadre territorial donné.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, accompagne de manière dynamique le développement de tous les territoires qui la composent et qui font sa richesse, elle les soutient. Par ailleurs, elle œuvre dans ce même esprit au travers d'autres compétences, à cette mission de manière transversale, considérant qu'aménager le territoire n'est pas une compétence cloisonnée mais partagée.

(...)

Plan Montagnes d'Occitanie - Terres de vie 2018-2025

L'Occitanie, je l'ai rappelé, c'est aussi un territoire de massifs. Les politiques régionales doivent s'adapter aux besoins des habitants. La Région souhaite répondre aux enjeux spécifiques d'attractivité et de développement des territoires ruraux et de montagne, et établir une véritable stratégie de développement ciblée sur les Pyrénées et le Massif central. La montagne, c'est le tourisme, le thermalisme, des secteurs d'activité majeurs tels que l'agriculture, la filière bois (60 % de la surface forestière régionale est située en zone de montagne), ce sont des barrages (hydroélectricité) et des lacs de montagne. Cette Montagne doit également faire face à des problématiques à corriger : déprise agricole et forestière, infrastructures anciennes, présence de prédateurs, changement climatique...

La montagne est donc un atout pour notre développement économique, notre attractivité, notre rayonnement. Il est important de soutenir, de valoriser ces territoires, d'y développer de nouvelles activités, des services dans le respect de l'environnement, pour y favoriser des conditions de qualité de vie de même niveau qu'en zone urbaine.

La Montagne et les Massifs sont par conséquent des espaces à préserver, à organiser, à mailler (la mobilité) ; il y a le rôle des économies, des écosystèmes de villes moyennes et petites, des pôles de formation et de leaders mondiaux : l'eau, les pneumatiques, la mécanique, l'agro-alimentaire, la pharmacie, l'équipement électrique ... Mais c'est aussi un grand patrimoine, des sites touristiques, une gastronomie.

Au moment où les métropoles sont saturées, les espaces naturels qui constituent les massifs sont une chance pour les urbains.

Au niveau national, ces territoires de montagne, révélant leur spécificité, ont conduit le législateur à adopter pour la première fois en France une loi proposant une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : c'est la loi montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, loi innovante et ambitieuse. Première fois qu'un espace géographique en tant que tel faisait l'objet d'une loi. Il est reconnu les spécificités de la montagne et d'équilibre entre les enjeux de développement des territoires et de protection de l'environnement. Cette loi a été actualisée pour tenir compte des évolutions économiques, sociales et institutionnelles intervenues ces trente dernières années. L'acte II, c'est la loi du 28 décembre 2016 de modification, de développement et de protections des territoires de montagne. L'article 1^{er}, article clé, réaffirme le principe d'adaptation des politiques publiques à leurs particularités, éventuellement sous la forme d'expérimentations : *«L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettent en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires. »*.

Depuis 2016, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée œuvre à renouveler le dialogue avec les acteurs de terrain, à rapprocher les territoires de la collectivité et ceux qui les animent au quotidien. Elle a mis en place un plan d'actions équilibré et structurant à destination de l'ensemble des territoires qui la composent. La Région s'est alors dotée d'une vice-présidence, d'une commission sectorielle et d'un budget dédié pour accompagner ces territoires et leurs acteurs. Poursuivant cette volonté de construire une politique forte à destination des territoires de massif et de leurs habitants, la Région a créé un Parlement de la Montagne – une première en France - le 20 décembre 2017. Ce Parlement de la Montagne installé le 19 janvier 2018 s'inscrit dans le prolongement de l'acte II de la loi Montagne.

Le CESER a adhéré officiellement au Parlement de la Montagne. Ce Parlement a été le pivot de l'élaboration du Plan Montagnes d'Occitanie – Terres de vie 2018-2025, pour lequel la Présidente de Région a saisi le 28 novembre le CESER pour émettre un avis.

Nous avons malheureusement dû étudier ce plan dans des délais très courts, limitant le temps de réflexion, de concertation et de structuration de notre avis. Celui-ci intègrera d'ailleurs la seconde contribution qu'émettra le CESER sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie en février 2019.

Dès 2017, la Région et l'Etat ont convenu de mener conjointement la réflexion vers un Plan montagne régional.

Le Plan Montagne proposé aborde nos territoires de massif dans leur globalité – géographique, sociale, économique - afin de les redynamiser et de valoriser leurs ressources.

Nos massifs doivent également relever le défi d'une gouvernance complexe et multifacette : elle est à la fois interrégionale et transfrontalière. Dans le cadre d'un Parlement et du Plan Montagne

Occitan, un enjeu fort est de ne pas fractionner plus en avant ces territoires qui nécessitent un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

A la lumière de ce plan, le CESER préconise de :

Soutenir le pastoralisme en montagne : créateur d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir, le pastoralisme contribue à gérer et entretenir les espaces support de biodiversité.

Maintenir et stimuler les productions agricoles et forestières : la déprise agricole est importante dans ces territoires. L'agriculture comme la forêt y représentent des activités économiques essentielles. Il faudrait rémunérer les services environnementaux fournis par ces filières ; soutenir et promouvoir la relocalisation des produits agricoles, favoriser l'ouverture des milieux par l'exploitation forestière.

Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif : penser les zones de massif en termes de bassins de vie réels ; soutenir fortement les services, les filières artisanales ; favoriser la rénovation ou construction de logements économiquement et géographiquement accessibles ; moderniser les infrastructures...

Reconnaître une solidarité des zones urbaines vers les zones rurales, afin de redistribuer les richesses vers ces territoires qui contribuent activement à la qualité de vie des villes.

Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales : développer une filière venaison en lien avec les fédérations départementales de chasseurs pour créer un nouveau débouché.

Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne : inciter les Parcs Naturels Régionaux à soutenir davantage les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, de la mise en valeur du patrimoine, des produits du terroir...

Suivre la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation du Plan Montagne au territoire Occitan, et **veiller à l'articuler avec les diverses stratégies régionales d'Occitanie**.

Toutes ces préconisations devraient permettre la réussite du Plan Montagne. Il faudra veiller également à préserver les coopérations existantes, notamment le rôle du comité du massif pour éviter de recréer la bataille de clocher, à défendre les programmes européens en faveur des zones de handicap naturel (suivi attentif des négociations pour l'après 2020), partager la réflexion et les actions des régions concernées pour le changement climatique et ses conséquences (via les SRADDET).

**PROJET D'AVIS SUR LE PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE
TERRES DE VIE 2018-2025**

Avis adopté

Suffrage exprimés : 158

Pour : 125

Contre : 31

Abstention : 2

Rapporteure : **Florence PRATLONG**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Espace et Développement Rural – Agri-Agro - Forêt – Bois - Alimentation »

Le Bureau

Président

Denis CARRETIER

Vice-Président

Alain FAUCONNIER

Secrétaire

Muriel LARGUIER

Les membres

Françoise ABADIE	Sylvain LABBE
Ludovic ARBERET	Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN
Jean-Pierre ARCOUTEL	Emeline LAFON
Marie-Josée AUGÉ-CAUMON	Eric LALANDE
Michel BAYLAC	Elisabeth LAVIGNE
Chantal BERGONIER	Philippe MAYDAT
Marie-Laure CAMBUS	Albert MOULET
Adeline CANAC	Pierre MOURET
Nathalie CASALE	Edith PENET
Yann FORTUNATO	Marijo PEREIRA
Jacques GARCIA	Jean-Claude PRADIER
Roser GINJAUME GRATACOS	Florence PRATLONG
Myriam GONZATO	Sandrine PRAX
Jacques GRAVEGEAL	Guy PRESSEDA
Chantal GRIN	Laure SERRES
Michel GUIRAL	Julien TUFFERY
Claudie HOUSSARD	Serge VIALETTE
Georges JULES	Amélie VIGROUX

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I – UNE MONTAGNE OCCITANE PLURIELLE.....	2
A) Caractéristiques naturelles : de nombreux territoires montagnards, mais une population de plaine	4
a. Le Massif Central.....	6
b. Le Massif des Pyrénées	6
B) Des contrastes au cœur des massifs d’Occitanie	8
a. Des populations et des emplois hétérogènes dans les massifs.....	12
1. Massif Central : un contexte social globalement favorable.....	12
2. Un Massif des Pyrénées peu peuplé dont l’activité s’alimente du tourisme et de la consommation de loisirs	14
b. Activités	15
1. L’agriculture en massif.....	16
2. La filière bois.....	21
3. Le tourisme.....	22
4. Une économie sociale en Massif Central vs une économie de loisir dans les Pyrénées.....	23
5. L’industrie.....	23
II – UN ENJEU DE COORDINATION POUR DES MASSIFS MULTINIVEAUX	24
A) Budgets, gouvernance et coordination : une montagne multiniveaux peu lisibles.....	24
1 - Le Massif des Pyrénées (dotation globale de 102 M€).....	24
2 - Le Massif Central (dotation globale de 136,56M€).....	26
B) Comités de massif : une gouvernance multiniveaux.....	27
C) Les axes montagne du Conseil Régional d’Occitanie	27
III – PERSPECTIVES ET PRECONISATIONS.....	36
CONCLUSION.....	41

INTRODUCTION

Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, a saisi le CESER le 28 novembre à propos du « Plan Montagne Occitanie, Terres de vie 2018-2025 », pour une présentation en Assemblée plénière du Conseil Régional le 21 décembre 2018. Cette saisine se situe dans la logique politique du Conseil Régional qui a souhaité créer un Parlement de la Montagne, face au Parlement de la Mer, pour permettre la concertation avec de multiples partenaires susceptibles de faire remonter les besoins des territoires. Il convient de souligner les délais extrêmement contraints dans lesquels le CESER a dû œuvrer, limitant le temps de réflexion, de concertation et de structuration de cet avis.

Le CESER, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire a rendu deux avis en 2013 et 2015 sur le Massif Central et celui des Pyrénées. Ces avis avaient fait état de la diversité des deux massifs situés en partie dans la région Occitanie et mis en évidence la gouvernance exemplaire du Massif Central.

La Région Occitanie a également sollicité le CESER pour un avis sur le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), autour de 3 défis : l'attractivité, la cohésion territoriale et le rayonnement de la région. Le travail mené sur le Plan Montagne alimentera et complètera celui mené sur le SRADDET, tant leurs enjeux en termes de sécurisation du foncier agricole et de la ressource en eau sont forts.

La réflexion sur le Plan Montagne, multithématique, s'applique aux zones de massifs c'est-à-dire à des zones qui vont de la haute montagne aux vallées de piémont en passant par la moyenne montagne. Il s'agit de territoires considérés comme « difficiles » pour des raisons géographiques et climatiques, où le développement d'activités est plus délicat à cause de l'enclavement, du manque de services publics, du vieillissement de la population, etc.

Afin d'étudier les défis, les axes et les mesures du futur Plan Montagne de la Région Occitanie, il a semblé nécessaire d'évoquer les contrastes entre le Massif des Pyrénées et le Massif Central, notamment en termes de population, d'activité et d'emploi, et de mettre en exergue les enjeux de gouvernance nécessaires à la coordination des politiques et des financements. Enfin, les Conseillers ont souhaité resituer le futur Plan Montagne au sein de la Gouvernance multipartenariale des Comités de massifs et de l'initiative de la Région Occitanie de créer un Parlement de la Montagne, codécideur avec elle des actions du Plan Montagne.

I – UNE MONTAGNE OCCITANE PLURIELLE

La montagne occitane est composée d'une mosaïque de territoires, de populations et d'activités. Afin de définir la montagne, il est nécessaire de distinguer les « massifs », qui servent de support à la mise en œuvre des politiques territoriales, et les « communes de montagne », incluses dans le périmètre des massifs, qui servent de support à des aides ciblées, notamment au titre de la Politique Agricole Européenne.

Les communes de montagne¹ sont définies comme des communes qui combinent des difficultés liées au climat, à la pente et à mécanisation, qui engendrent des coûts supplémentaires. Il s'agit principalement d'une définition agricole à laquelle sont rattachés des aides financières (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou aides européennes comme l'ICHN pour les territoires dits « défavorisés »).

La définition des massifs², qui est spécifiquement française, associe aux zones de montagne³ des territoires qui les jouxtent comme les piémonts ou certaines plaines. Cette définition (en particulier pour les zones de moyenne montagne) est plus large et permet de prendre en compte des territoires ruraux avec des spécificités particulières. De plus, **cette définition s'accorde avec des logiques amont-aval**, en particulier pour les énergies renouvelables et l'eau (rivières, barrages et inondations,...), mais également populations rurales/ Métropoles.

En dehors des subventions aux communes de montagne (du 1er ou 2ème pilier de la Politique Agricole Commune), les **politiques européennes reposent également sur la notion de massif**. En effet, chaque massif a sa propre identité, **mais il existe une plus-value à l'échelle de l'ensemble des massifs** au travers de thématiques communes. C'est le cas par exemple, entre la moyenne montagne des Pyrénées et celle du Massif Central.

Si les aides concernant les zones de montagne correspondent à la reconnaissance et à la compensation de handicaps naturels, dans une vision sectorielle principalement dédiée à l'agriculture, la notion de massifs a été conçue pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne avec une entité administrative compétente pour mener à bien la politique de la montagne.

¹ Le classement des communes en **zone de montagne** repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne). La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, **comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux**. Cette liste de communes zones de montagne sert notamment au calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes par la DGCL

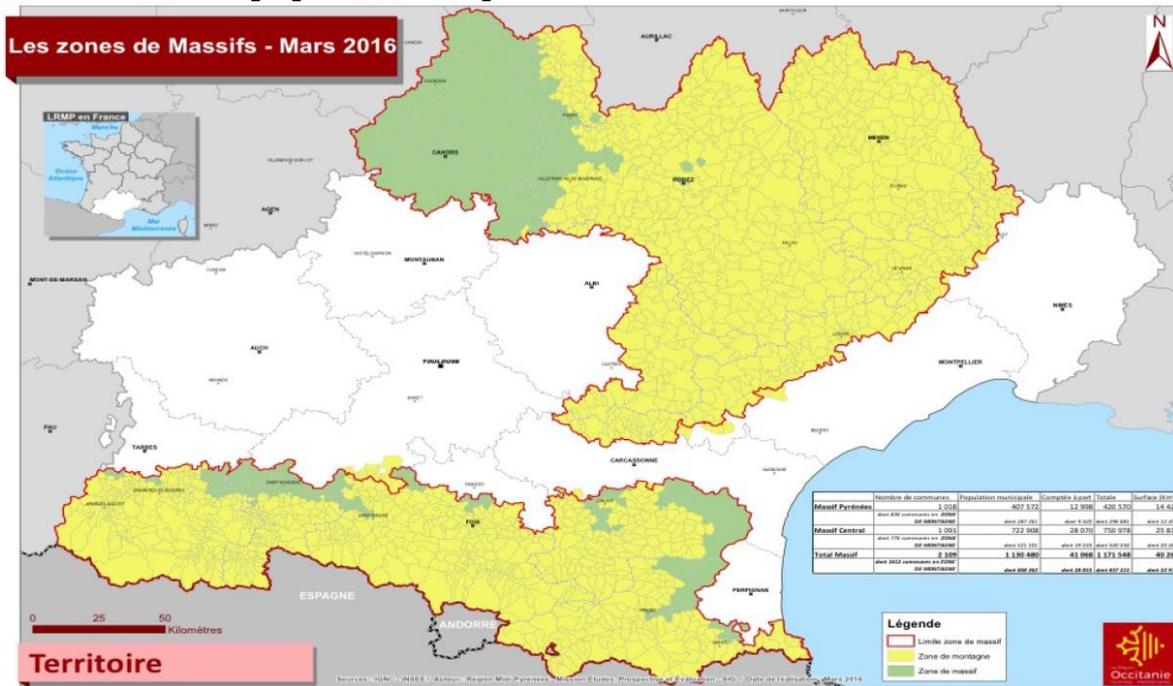
² En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. Les zones dites de montagne d'une part (elles relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels) et d'autre part des massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne (zones qui leur sont immédiatement contigües : piémonts, voire plaines si ces dernières assurent la continuité du massif). La notion de massif est une approche uniquement française, permettant d'avoir une entité administrative compétente pour mener à bien la politique de la montagne. Cette notion de massif est à différencier de la notion de montagne.

³ Zones de montagnes classées comme telles.

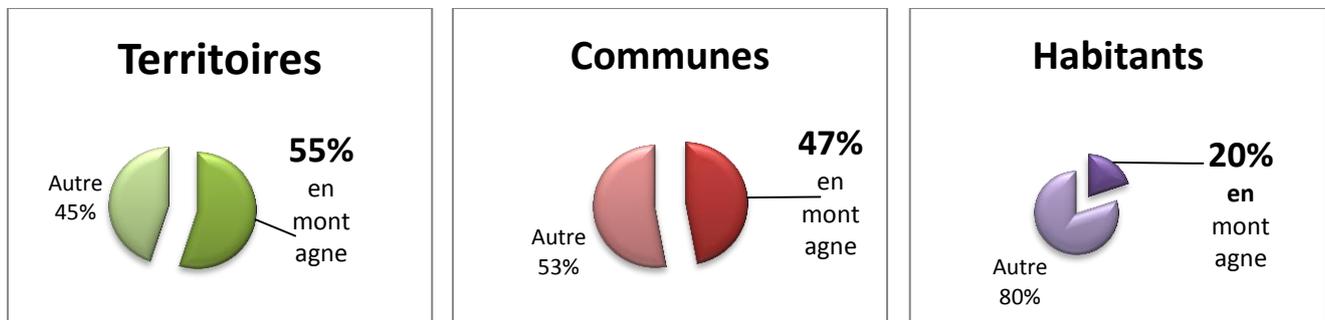
La montagne est un espace spécifique avec une grande variété d'enjeux qui reflètent la diversité de leurs caractéristiques, notamment autour de trois grandes problématiques :

- La raréfaction des espaces urbanisables et leur densification, dans un cadre fortement contraint par le milieu physique et l'exposition aux risques naturels, avec pour conséquence une artificialisation des sols qui génère une concurrence dans l'utilisation du foncier (résidentiel, récréatif, agricole, industriel, logistique, ...) et une pression accrue sur les espaces naturels,
- Le vieillissement de la population et les exigences croissantes en matière de cadre de vie qui accentuent les risques de désertification et de marginalisation économique des zones de montagne les moins accessibles,
- La vulnérabilité au réchauffement climatique et ses effets attendus sur les milieux naturels, la viabilité des systèmes agricoles, ou des modes de développement basés sur le tourisme hivernal.

A. Caractéristiques naturelles : de nombreux territoires montagnards, mais une population de plaine



Les zones de massif concernent 12 départements de notre région, 55% de notre territoire, 47% de nos communes et pourtant seulement 20% des habitants d'Occitanie, qui occupent 75% du Massif des Pyrénées et 26% du Massif Central.



De nombreux territoires montagnards, mais une population de plaine.

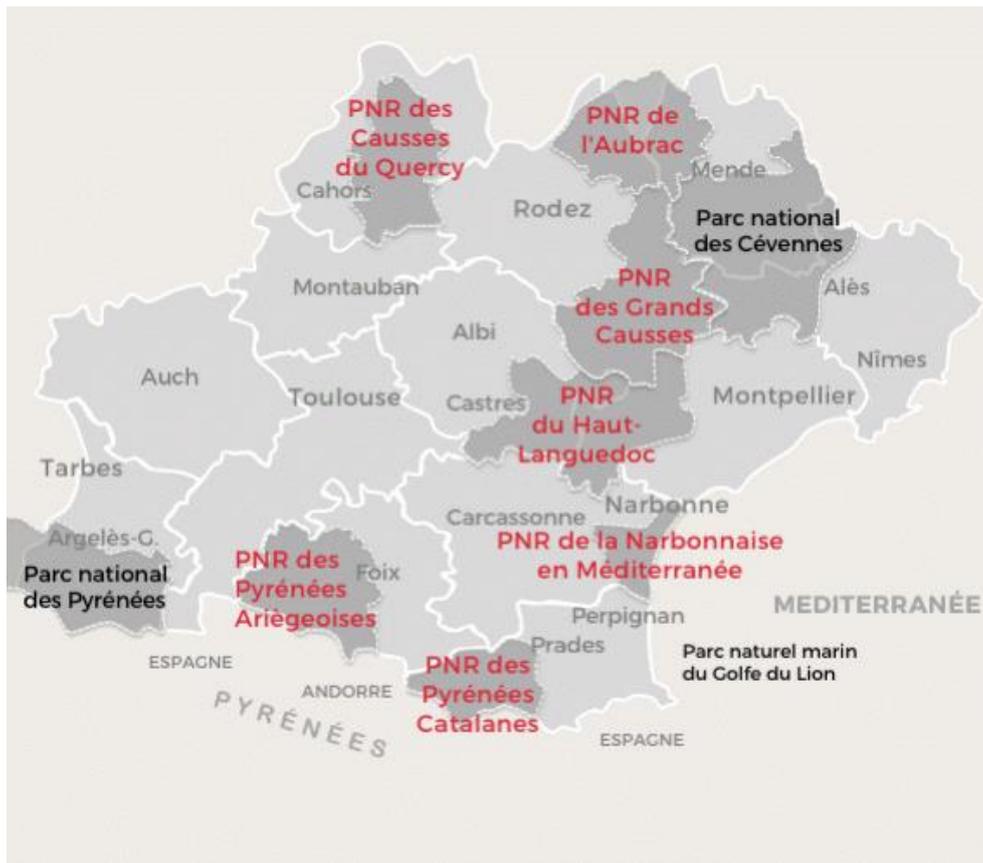
Une prégnance des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et des deux Parcs Nationaux

Une part importante des massifs d'Occitanie sont concernés par des parcs : 2 parcs naturels nationaux et 7 sur les 8 parcs naturels régionaux de la région. Avec des enjeux très proches de ceux des acteurs de la montagne, ces parcs sont des territoires d'apprentissage, qui expérimentent des compromis entre développement des activités économiques et préservation des ressources naturelles. Ils possèdent leur propre gouvernance et leurs propres objectifs de valorisation du territoire, qu'il convient de mettre en regard face aux politiques menées dans les massifs.

Le fonctionnement des PNR repose sur une Charte, qui fixe des objectifs à atteindre en termes de mise en valeur du patrimoine et de développement économique, social et culturel, tout en préservant la qualité de la vie des habitants. La Charte d'un Parc est un projet de territoire qui peut se traduire ainsi : protéger, valoriser, stimuler. L'Etat, la Région, le Département, mais aussi chaque

commune et communauté de communes, doivent l'approuver, et l'ensemble des acteurs locaux concernés sont associés et concertés⁴ au moment de son élaboration (tous les 12 ans).

Si les deux parcs nationaux apportent une certaine notoriété et une envergure internationale aux territoires concernés, fournissent des emplois et permettent de préserver des services publics locaux et par conséquent une certaine attractivité, la question de la gouvernance est parfois questionnée par les locaux.



Source : www.tourisme-occitanie.com/decouvrir/parcs-naturels-regionaux

- ✓ le PNR du Haut - Languedoc s'étend sur 45 communes dans l'Hérault et 47 communes dans le Tarn. Il compte 260 500 ha et 80 000 habitants⁵.
- ✓ le PNR des Pyrénées catalanes s'étend sur 64 communes. Il compte 138 000 ha et 21 000 habitants.
- ✓ le PNR des Causses du Quercy comprend 97 communes, 185 500 hectares et plus de 30 000 habitants⁶.
- ✓ le PNR des Grands Causses comprend 93 communes sur le Tarn et l'Aveyron, une superficie de 327 935 ha et regroupe 67 900 habitants.
- ✓ le PNR des Pyrénées ariégeoises englobe 141 communes en Ariège, compte 246 800 ha 43 000 habitants.
- ✓ le PNR de l'Aubrac compte 33 000 habitants répartis sur 228 200 ha qui s'étendent sur 64 communes de l'Aveyron, de la Lozère et du Cantal.
- ✓ Le PNR Corbières Fenouillèdes en préfiguration englobe 106 communes dans l'Aude et les

⁴ <http://www.parc-causses-du-quercy.fr/le-parc-en-action/presentation/la-charte>

⁵ <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/parcs-naturels-regionaux-r742.html>

⁶ <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/parcs-naturels-regionaux-r5957.html>

Pyrénées-Orientales. Il compte 179 433 ha et 30 419 habitants.

- ✓ Les deux Parcs Nationaux des Pyrénées (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques, 206 352 ha) et des Cévennes (Lozère, du Gard et de l'Ardèche, 278 500 ha, 76 000 habitants)
- ✓ le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et le Parc naturel marin du Golfe du Lion ne sont pas concernés par les massifs.

Les massifs accueillent également 9 réserves nationales (Conat, Forêt de la Massane, Jujols, Mantet, Néouvielle, Nohèdes, Prats-de-Mollo-la-Preste, Py, Vallée d'Eyne) et 5 réserves régionales (Massif de Saint-Barthélemy, Massif du Pibeste-Aoulhet, Nyer, Aulon, Cambounet sur le Sor), créées et administrées par la Région.

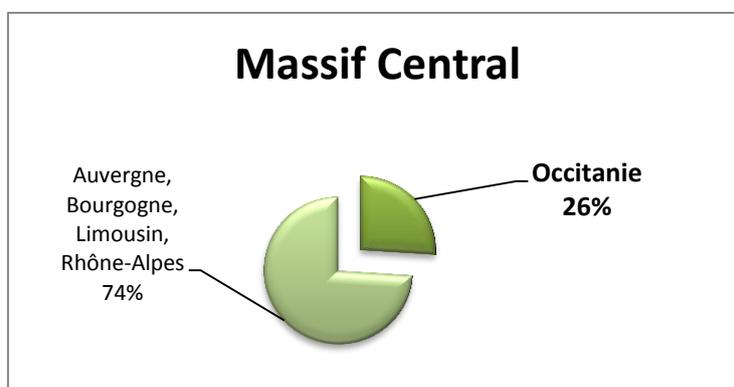
Deux massifs aux profils distincts

Il convient de noter que les massifs montagneux d'Occitanie sont hétérogènes à bien des égards : leurs caractéristiques, leur typologie, leurs populations et leurs activités ne suivent pas les mêmes logiques. Afin de saisir adéquatement leurs enjeux, nous les caractériserons séparément.

a. Le Massif Central

Vaste comme l'Autriche ou le Portugal, le Massif central s'étale sur 85 000 km², couvre quatre « grandes » régions et 22 départements en partie ou en totalité et compte 3,8 millions d'habitants. Le périmètre du Massif central est réparti sur 4 grandes régions, 22 départements, 516 cantons et 4068 communes. Ce périmètre croise également des entités administratives (arrondissements, EPCI, etc.) ainsi que des zonages spécifiques (PLU, SCOT, PNR, ZRR, etc.).

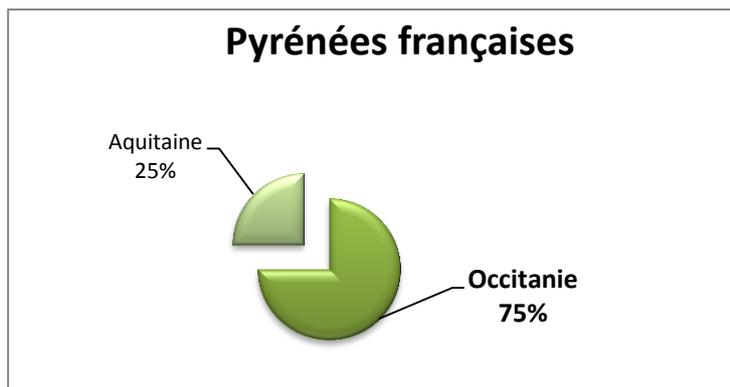
Forêts, lacs, prairies, montagnes... Le Massif central est composé d'une mosaïque de paysages, qui constitue un formidable patrimoine naturel et culturel. L'Occitanie représente 26 % du Massif Central.



Part de l'Occitanie dans le Massif Central.

b. Le Massif des Pyrénées

Le Massif des Pyrénées s'étend sur 17 933 km², 1 182 communes et 89 cantons. Côté français, il s'étend sur Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, sur six départements (Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) et compte environ 500 000 habitants. L'Occitanie constitue 75 % de ce massif.



Part de l'Occitanie dans le Massif des Pyrénées

Le diagnostic territorial Programme opérationnel interrégional Massif des Pyrénées FEDER 2014-2020 permet d'identifier **huit enjeux principaux** pour ce massif⁷ :

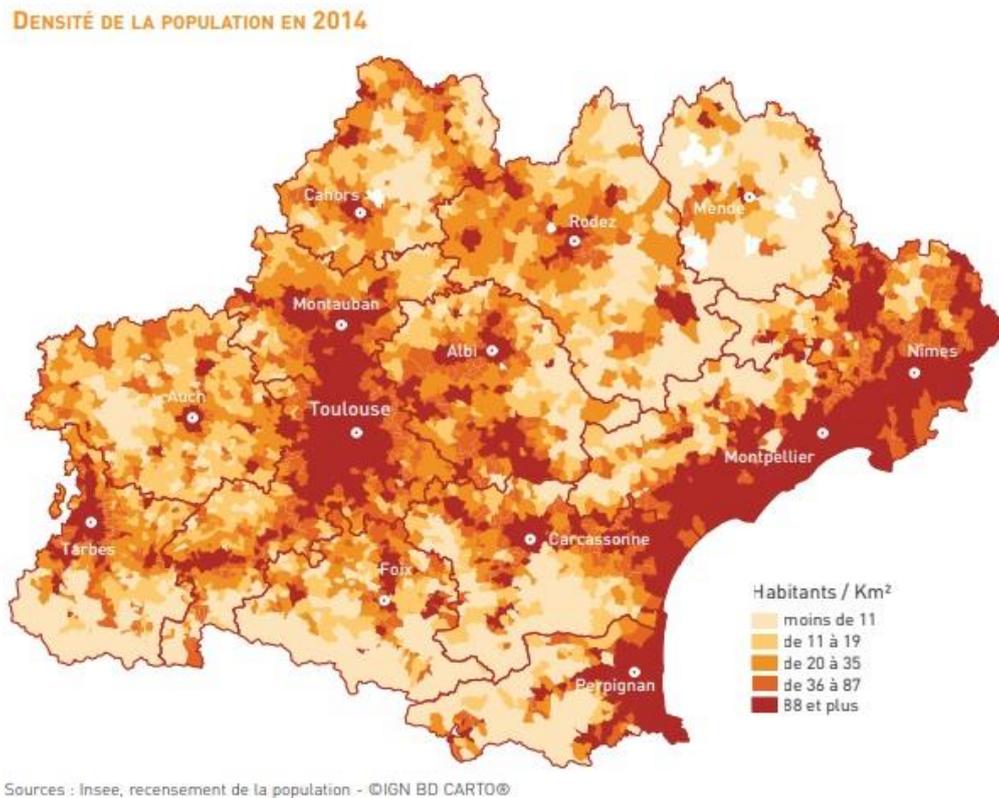
- Créer de nouvelles opportunités de développement en favorisant la pluriactivité (tourisme, agriculture, pastoralisme notamment),
- Préserver et valoriser les ressources « nature-culture » qui sont remarquables et à même de différencier le Massif,
- Soutenir et permettre le développement des filières économiques traditionnelles et spécifiques aux Pyrénées, notamment par l'innovation,
- Disposer d'outils d'observation et de veille,
- Faire face aux risques naturels dans un contexte de changement climatique,
- Faire émerger de nouvelles opportunités de développement grâce au caractère transfrontalier du Massif,
- Améliorer la desserte en haut-débit,
- Améliorer l'attractivité du Massif par son accessibilité.

⁷ Programme opérationnel interrégional Massif des Pyrénées FEDER 2014-2020, 2014.

B. Des contrastes au cœur des massifs d'Occitanie

- **Population**

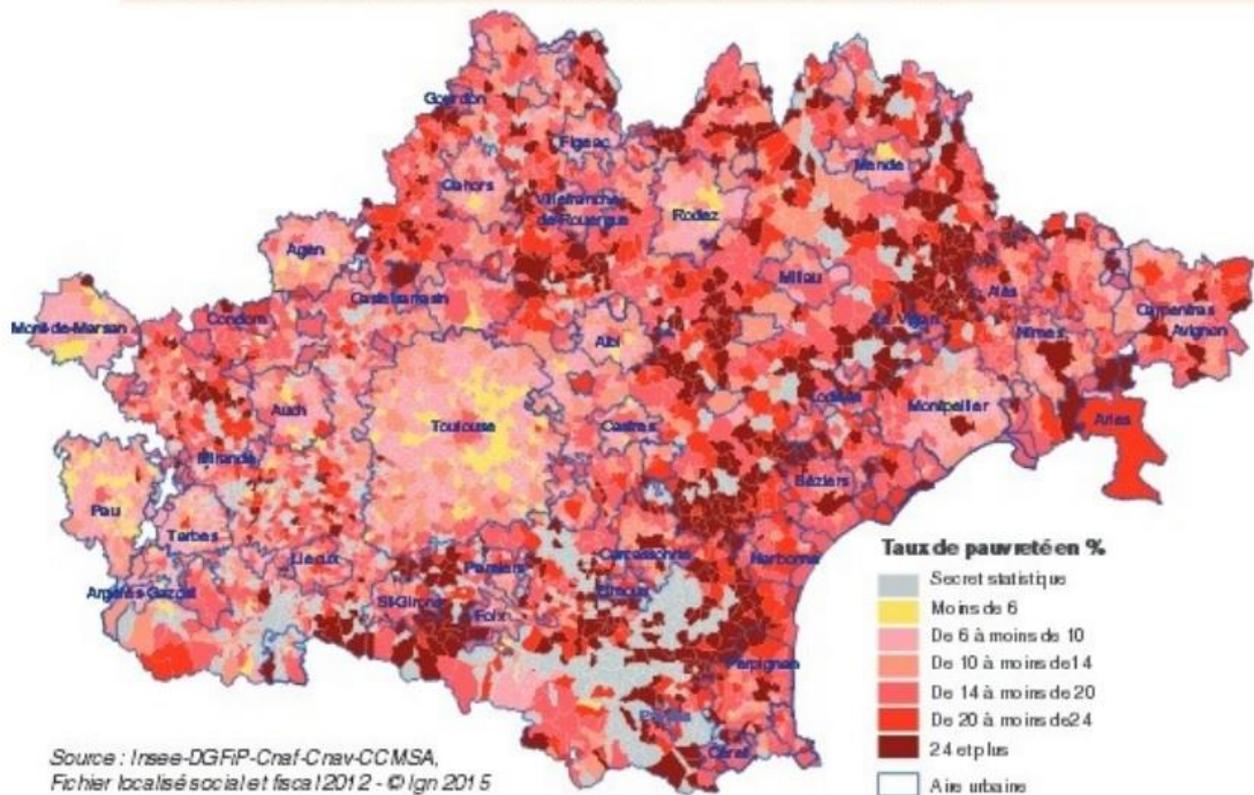
Si la région d'Occitanie présente une densité moyenne de 79 habitants/km² en 2015, la densité au sein des massifs est bien inférieure, avec 28,2 hab/km². Elle se situe parmi les densités les plus faibles du territoire, avec un taux d'évolution annuel de la population 2010-2015 de -0,01 (0,16 pour Occitanie⁸).



La population des massifs d'Occitanie est une population plutôt vieillissante. Ce vieillissement est renforcé par une baisse constante de l'indice de jeunesse générale (57,2 en 2015). En outre, les massifs accueillent une population plus fragile qu'en plaine, dont le taux de pauvreté est plus élevé. Le taux de pauvreté mesure la part des ménages qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé pour l'année 2011 à 1004 euros pour une personne seule.

⁸ http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sid=14;|l=fr;j=insee_rp_evol_1968.tx_var_pop_part_sn;v=map37;s=2010-2015;s2=2015;sl=f_reg2016_e_DR;z=-461441,6096397,1425014,1352692;i2=insee_rp_hist_1968.pop65p

Taux de pauvreté par commune en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



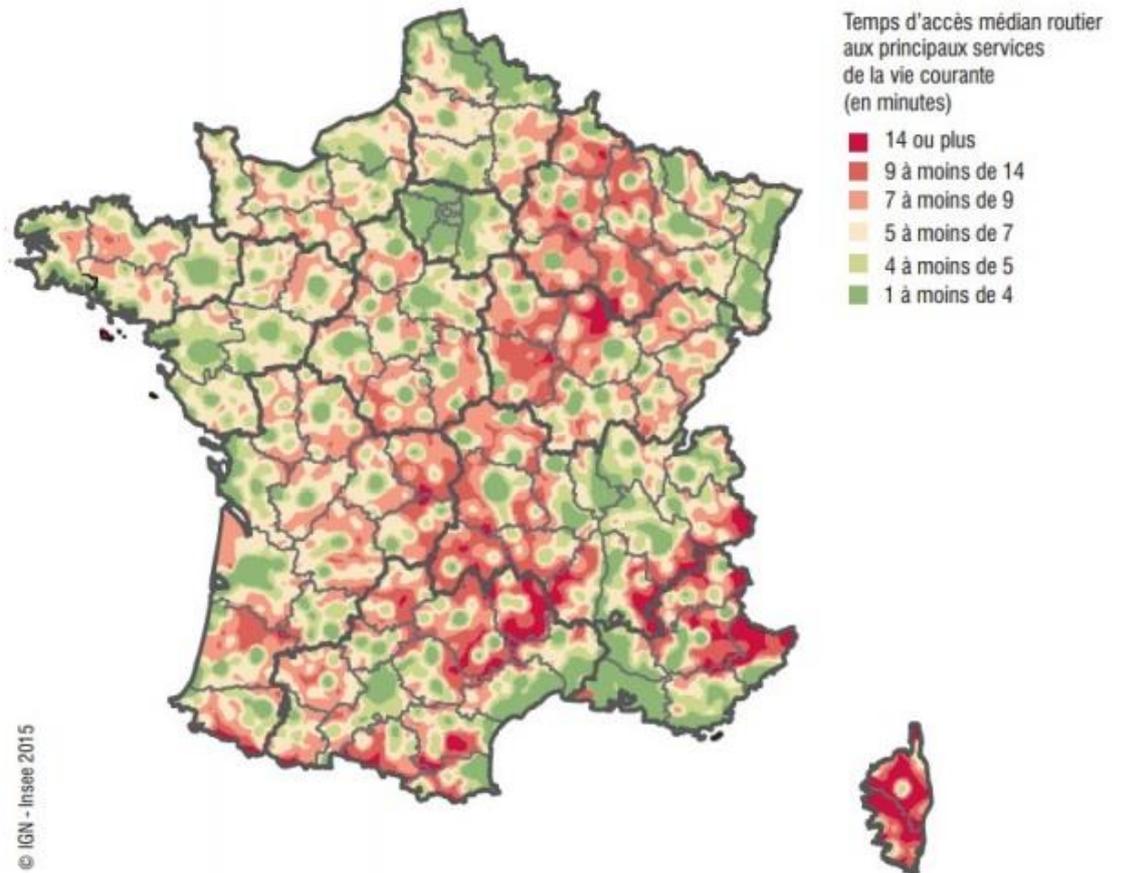
Source : site de la Préfecture de Région⁹

⁹ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/content/download/47418/314791/file/Rep%C3%A8res%20Occitanie%202018.pdf>

- **Accessibilité**

L'accessibilité est également un défi en zone de massif, notamment dans le Massif Central. A l'inverse, l'enclavement n'est pas un enjeu majeur dans le Massif Pyrénéen, dans la mesure où les trois quart des Pyrénéens n'en souffrent pas. Certaines zones restent toutefois isolées : le Massif, découpé en vallées nord/sud, est relativement bien desservi par voie routière mais présente une accessibilité plus restreinte concernant d'autres modes de déplacements (collectifs notamment).

Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante



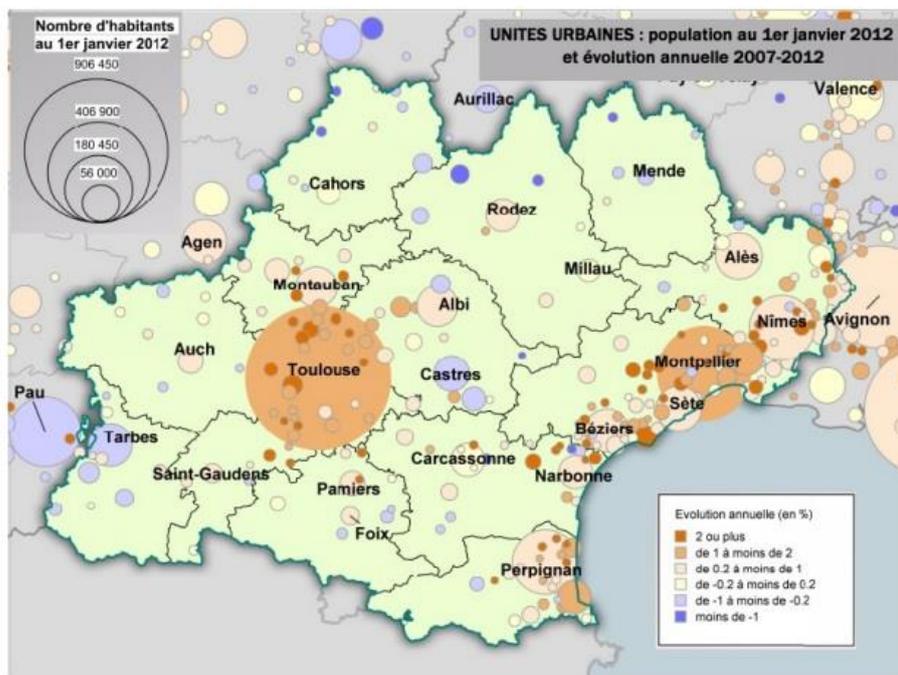
Source : <http://www.chroniques-cartographiques.fr/2016/01/carte-de-france-du-temps-d-acces-routier-aux-services-de-la-vie-courante.html>

- **Contrastes urbains et ruraux**

Un système urbain monocentrique autour de Toulouse et polycentrique sur le littoral méditerranéen

- **Population municipale des principales Unités Urbaines (2015)**

Toulouse	948 433
Montpellier	428 909
Perpignan	200 971
Nîmes	184 750
Alès	94 393
Sète	91 281
Béziers	90 841
Montauban	78 084
Tarbes	75 605
Albi	74 751
Castres	56 432
Narbonne	53 462
Saint-Cyprien	53 068



Source : site de la Préfecture de région¹⁰

Malgré une influence de Toulouse et de Montpellier sur le sud du Massif Central, ce dernier présente une faible densité et l'absence d'aires urbaines de taille moyenne, d'autant plus que les Cévennes, le Causse du Larzac, et la Montagne Noire constituent une barrière naturelle limitant l'influence des métropoles extérieures, notamment celle de Montpellier pourtant relativement proche.

En termes d'aménagement les 2 massifs diffèrent : la répartition de la population dans les espaces ruraux du Massif central se fait principalement autour des pôles ruraux (Cahors, Mende, Millau ou Rodez), dans des communes rurales limitrophes. Ainsi, en 2006, 11 % des emplois se concentrent ainsi dans un pôle d'emploi de l'espace rural ou dans sa couronne, contre 8 % en France métropolitaine hors Île-de-France¹¹.

Les Pyrénées comptent plutôt sur un petit nombre d'aires urbaines complètes, de petites tailles, plus accessibles.

¹⁰ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/content/download/47418/314791/file/Rep%C3%A8res%20Occitanie%202018.pdf>

¹¹ <http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/09/INSEE-28-Territoire1006101.pdf>

a. Des populations et des emplois hétérogènes dans les massifs

1. Massif Central : un contexte social globalement favorable

En bref

Si la population augmente de nouveau (+ 0,4 % par an selon l'INSEE), elle reste plus âgée que la moyenne : l'âge médian est de 43 ans contre 38 en France métropolitaine. Toutefois, les nouveaux arrivants ont pour la plupart entre 16 et 40 ans et contribuent ainsi à rajeunir la population, surtout dans les pôles urbains.

L'indice de santé sociale du Massif central classe le territoire dans le premier quart des régions françaises. Cet indicateur laisse entendre que la distribution des richesses dans le Massif central est plus équitable qu'en moyenne en France, avec un taux de chômage plus faible et un environnement social plus favorable et plus sûr qu'ailleurs (moins d'expulsion de logement, moins de surendettement, moins de criminalité).

Le pouvoir d'achat des ménages y est en revanche plus faible. La précarité y est plus forte, en particulier celle des femmes (33,9% des femmes à temps partiel contre 29,6% au niveau national) et, à 23 661€, le PIB/habitant est le plus faible des régions métropolitaines.

Au-delà de son tissu économique, le Massif central a plusieurs atouts permettant de privilégier la qualité de vie, comme son environnement remarquable, un coût de la vie moins cher qu'ailleurs, sa capacité à accueillir de nouvelles populations. Ces atouts doivent contribuer à différencier le territoire pour qu'il continue d'être une montagne dynamique et habitée.

Une attractivité en renouvellement dans le Massif Central

Le Massif central représente 15,5 % de la superficie de la France métropolitaine mais seulement 6,2 % de sa population en 2006. Suite à une forte diminution du poids démographique du Massif central entre les années 1960 et 1990 (en 1999, 6,4 % des Français y habitaient, ils étaient 8,2 % en 1962), la croissance de sa population a repris à la hausse : en 2006, avec 3 835 000 habitants, le Massif central a gagné près de 100 900 habitants depuis 1999, soit en moyenne 14 400 personnes par an.¹² Cette population Les migrants les plus nombreux sont les jeunes âgés de 26-39 ans, puis les 16-25 ans. Ces jeunes représentent respectivement 34 % et 21 % des migrants quittant ou venant s'installer dans le Massif central. Si les migrations sont importantes dans le nord du massif, c'est dans la partie occitane que cette accélération de la croissance est la plus marquée. Par ordre d'importance, l'ex-Languedoc-Roussillon puis l'ex-Midi-Pyrénées accueillent chacune de 10 % à 5 % des échanges et totalisent ensemble 43 % des mouvements.

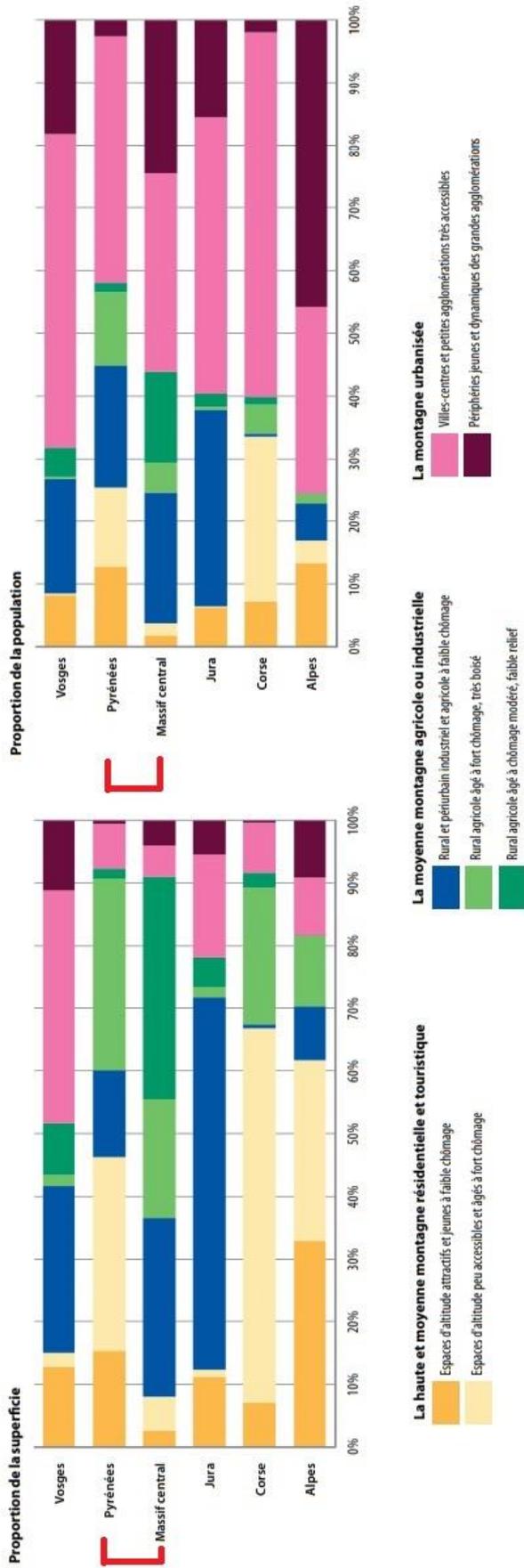
Hérault, Lot, Aude	Gard, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron et Lozère
+ 0,8 % en moyenne par an entre 1999 et 2006 (population multipliée par huit)	de - 0,3 % entre 1982 et 1999 à + 0,5 % depuis 1999

Source : www.massif-central.eu

En cinq ans, dans les parties du Massif de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche et du Tarn-et-Garonne, on compte plus de 140 nouvelles installations pour mille résidents, soit deux fois plus que la moyenne du Massif.

¹² <http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/09/INSEE-24-Demographie1.pdf>

Répartition de la superficie et de la population entre types au sein de chaque massif



Source : www.massif-centra.eu¹³

¹³ http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/09/Typologie_de_montagne1.pdf

2. Un Massif des Pyrénées peu peuplé dont l'activité s'alimente du tourisme et de la consommation de loisirs

En bref

Le Massif des Pyrénées est passé d'une situation de perte de population conjuguée à des difficultés économiques, à une dynamique de croissance marquée par un regain d'attractivité. Cette dynamique s'accompagne d'une spécialisation de l'économie pyrénéenne dans l'accueil touristique et résidentiel de populations urbaines. Ainsi, les revenus et l'emploi du massif sont-ils fortement dépendants de cette nouvelle économie touristique et résidentielle.

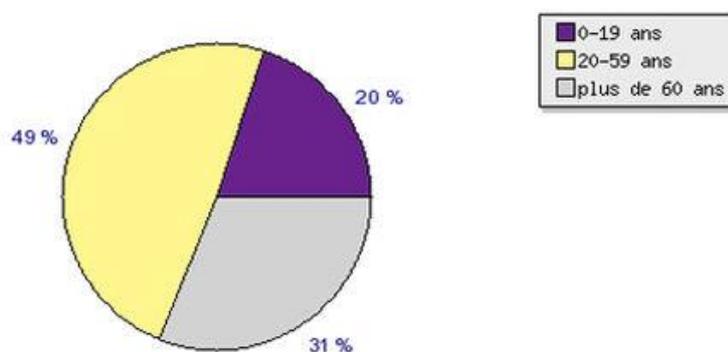
La population se répartit sur 3 espaces distincts :

- la montagne urbanisée, accessible et attractive pour les jeunes,
- la moyenne montagne patrimoniale et artisanale,
- la haute et moyenne montagne touristique, où les populations ont une situation socio-économique globalement défavorable, du fait d'une économie résidentielle et touristique souvent insuffisante pour compenser les pertes d'emploi liées au déclin des activités agricoles et industrielles.

En matière de démographie, d'emploi et de revenu, les rythmes d'évolution des Pyrénées tendent à rejoindre les rythmes nationaux depuis une quinzaine d'année : le massif ne se singularise plus dans l'espace national voire européen¹⁴.

Comptant 500 000 habitants répartis sur 18 176 km², le Massif des Pyrénées est le massif le moins peuplé de France¹⁵. Du fait d'un solde naturel négatif lié au vieillissement de la population, le solde migratoire positif de 4% entre 1990 et 1999, ne permet pas à la population de dépasser les 480 000 habitants depuis 1975. Ce vieillissement implique une économie de logements et de services qui attire des nouveaux arrivants de tous âges - dont la moitié est originaire d'autres départements - et attise la croissance du nombre des ménages (+ 21000 entre 1990 et 1999). Ceci s'explique également par l'ouverture de ce massif vers l'Espagne et vers le tourisme. La population des Pyrénées se renouvelle donc en raison de soldes migratoires importants (+ 111 591 entre 1990 et 1999).

Répartition de la population sur le Massif



Données sur la population (source: INSEE)

© Sig-pyrenees, 2007

¹⁴ <http://www.cdm-pyrenees.fr/le-massif-des-pyrenees/portrait-du-massif.html>

¹⁵ Programme interrégional opérationnel Massif des Pyrénées (FEDER), 2014.

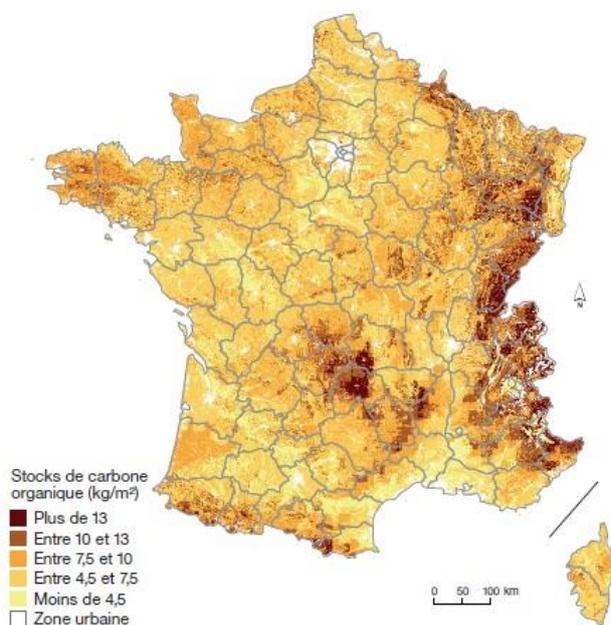
L'essentiel de la population est concentré dans les villes moyennes et petites villes de piémont, dont les périphéries des agglomérations sont dynamiques : Tarbes, Lourdes, St Gaudens, St Giron, Foix, Pamiers, Limoux, Prades, Perpignan, Narbonne, Céret et Carcassonne constituent les éléments essentiels des 13 zones d'emploi du massif et plusieurs d'entre elles offrent une gamme de services importante. Plus spécifiquement, Tarbes, Carcassonne, Perpignan constituent un espace de développement propre au massif. Enfin, les nouvelles populations proviennent principalement de Toulouse et des villes situées à la périphérie, dans une logique résidentielle. Il convient de souligner que l'installation des jeunes en montagne est de plus en plus choisie : la mobilité est alors vécue comme une nécessité et devient un moyen intégré à leur mode de vie plutôt qu'une contrainte. Ils sont par ailleurs très ancrés dans une organisation en « réseau », notamment via les TIC.

b. Activités

A l'inverse des activités industrielles ou de plaine, la particularité des activités en montagne est qu'elles stockent plus de carbone qu'elles n'en émettent¹⁶. En effet, les activités principales dans ces territoires sont intimement liées aux nombreuses zones agricoles, de prairies et de forêts. Un climat plus froid, la couverture permanente et la fréquente acidité des sols participent de ce stockage plus important que dans d'autres territoires.

Stocks de carbone organique

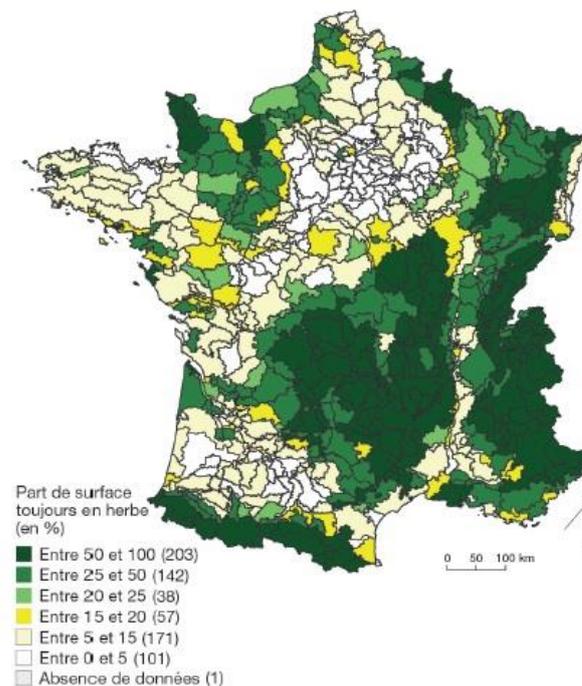
STOCKS DE CARBONE ORGANIQUE DANS LA PARTIE SUPERFICIELLE



Source : Gis Sol, 2013, d'après Meersmans et al., 2012. Traitements : SDES, 2018

Surfaces toujours en herbe

PART DES SURFACES TOUJOURS EN HERBE DANS LES PETITES RÉGIONS AGRICOLES EN 2010



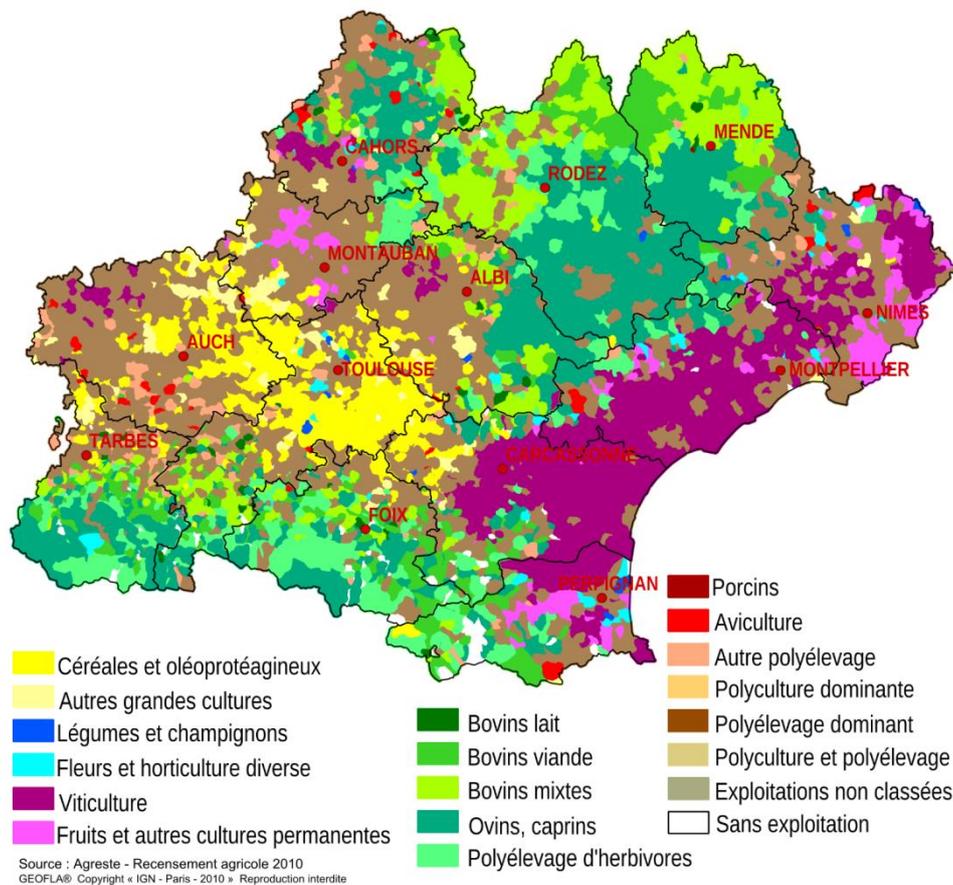
Source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

¹⁶ http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2018/datalab-36-environnement-agriculture-les-cc-edition-2018-juin2018.pdf

1. L'agriculture en massif

Principalement orientée vers l'élevage et la polyculture élevage¹⁷, l'agriculture joue un rôle important dans l'occupation de l'espace territorial des territoires de montagne. Ce type d'exploitation est particulièrement concerné par les contraintes économiques liées aux zones à handicap naturel (ou zones défavorisées). 85% du territoire est inscrit dans ces zones, dont environ la moitié en zone de montagne (y compris piémonts et haute-montagne). Ces difficultés touchent directement les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage, par leur polyvalence et le relatif équilibre de leurs productions, végétale et animale, contribuent à la structuration du paysage rural et de l'économie des filières.

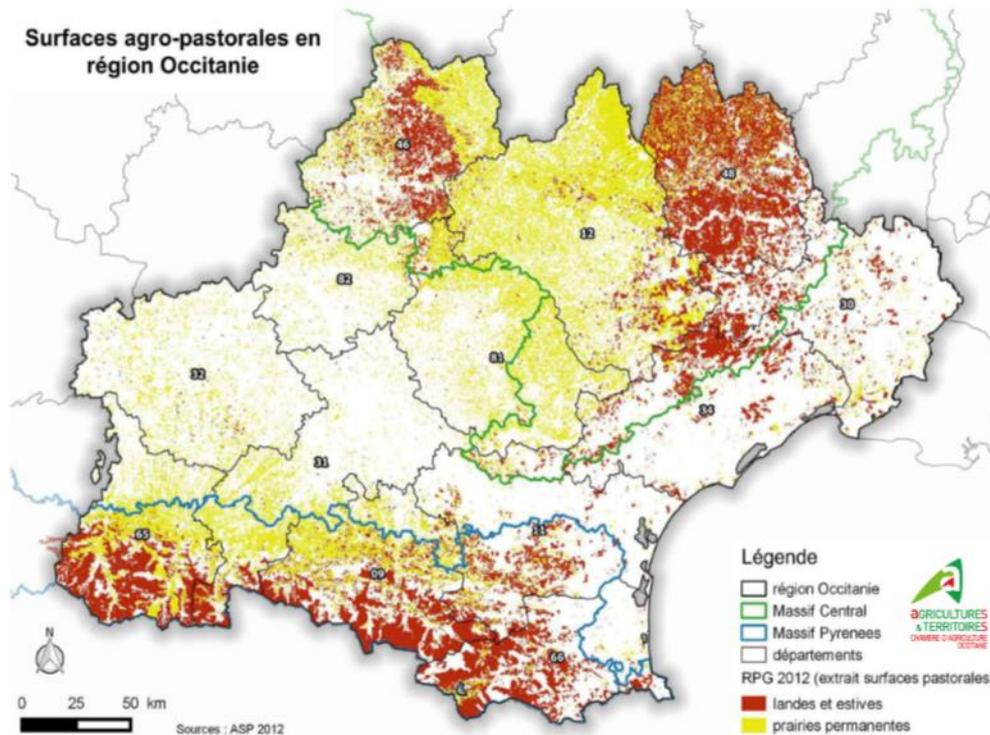
Orientation technico-économique de la commune



Le pastoralisme constitue un élément vital des massifs occitans : outre une activité économique qui abreuve le tissu socio-économique, le pastoralisme contribue à l'attractivité des territoires par des productions de qualité, créatrices de richesses et expression des terroirs ainsi que par la gestion et l'entretien d'espaces support de biodiversité, de paysages diversifiés et moins sensibles aux incendies¹⁸.

¹⁷ <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/languedoc-roussillon-midi-pyrenees/>

¹⁸ <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/pastoralisme/>

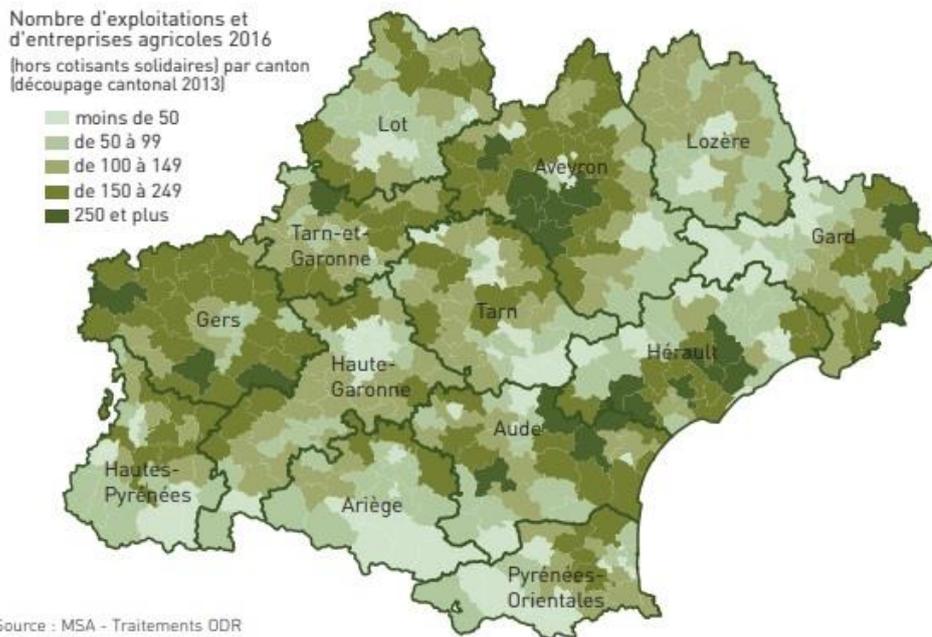


Malgré de fortes contraintes exercées sur ce type d'élevage qui a contribué à classer en 2011¹⁹ les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, la situation de crise n'est pas la norme et un désir d'installation de la part des jeunes est manifeste dans les filières d'élevage en général : certains départements comme l'Aveyron présentent d'ailleurs une densité d'exploitation remarquable²⁰.

¹⁹ <http://agriculture.gouv.fr/lunesco-inscrit-les-causses-et-les-cevennes-au-patrimoine-mondial-de-lhumanite>

²⁰ Plan montagne 2019-2025 : synthèse des éléments de diagnostic, Université de Toulouse Jean JAURES. 2018.

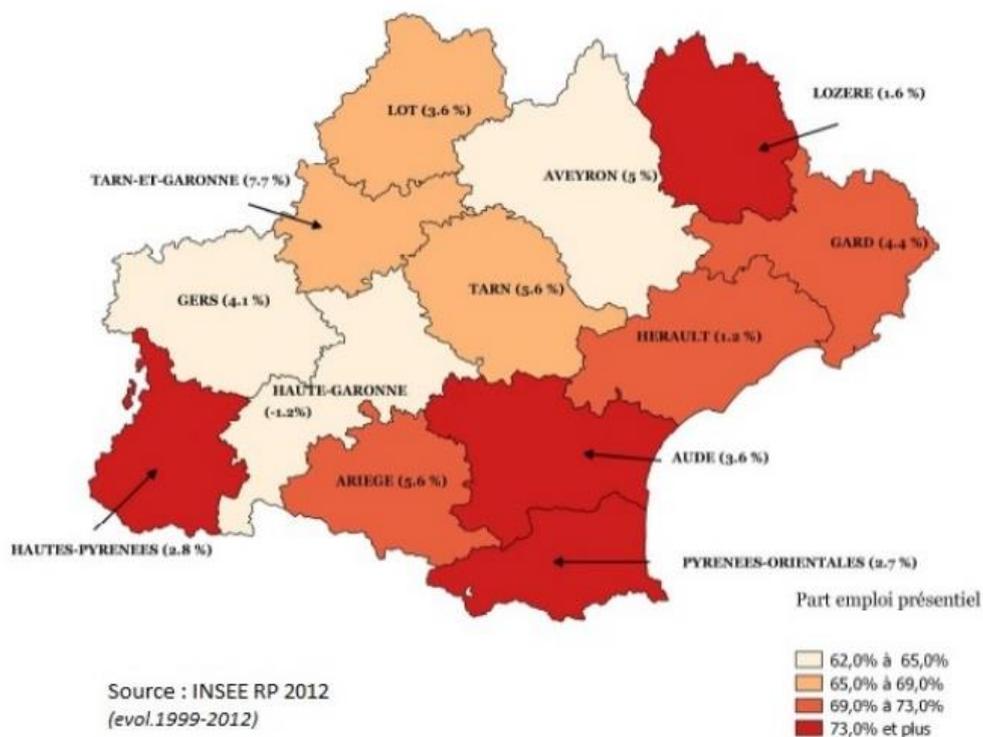
EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES AGRICOLES PAR CANTON D'OCCITANIE EN 2016



D'autres, comme l'Ariège et la Lozère semblent plus en retrait, du fait même d'une moindre population.

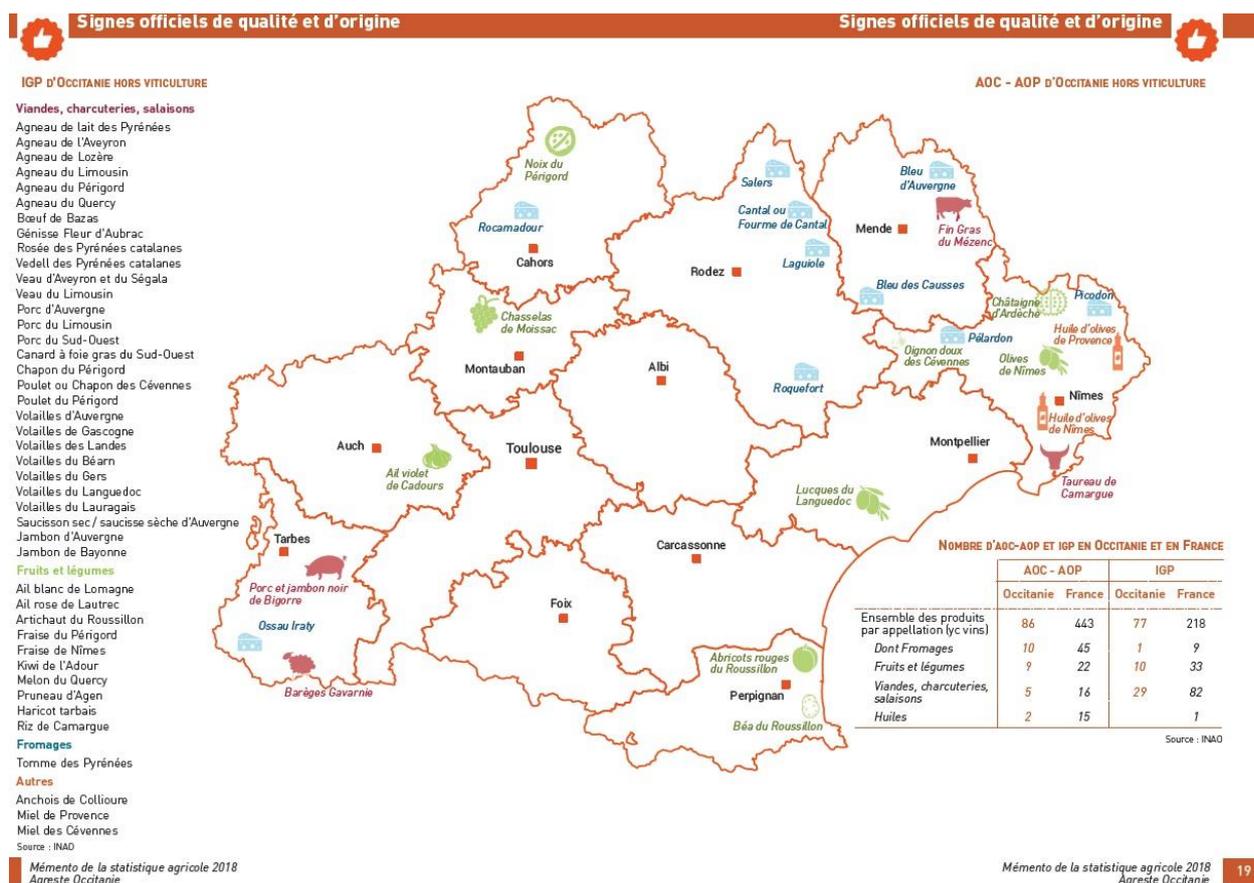
Dans le Massif central particulièrement, l'agriculture est centrale et fournit un fort emploi présentiel, qui répond aux besoins de la population présente sur un territoire. Ceci dit, la problématique de la transmission des exploitations ne doit pas être écartée, du fait d'un double mouvement de diminution du nombre d'exploitation, et d'une extension en surface de ces dernières.

L'emploi présentiel



Une agriculture tournée vers les signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) et des forêts à fort potentiel dans le Massif Central

Si le massif pyrénéen axe moins ses productions sur ces produits à forte valeur ajoutée, peut-être du fait de la prégnance de l'activité touristique de saison, l'agriculture et l'agroalimentaire du Massif central a fortement investi sur les produits sous SIQO, notamment sur la viande et les fromages. Pour mémoire, en 2008, plus du tiers des fromages AOC vendus en France provenaient des exploitations du Massif central²³. La presque totale absence de SIQO en zone de massif Pyrénéen est d'ailleurs très claire sur le graphique ci-dessous.



Source : www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr²⁴

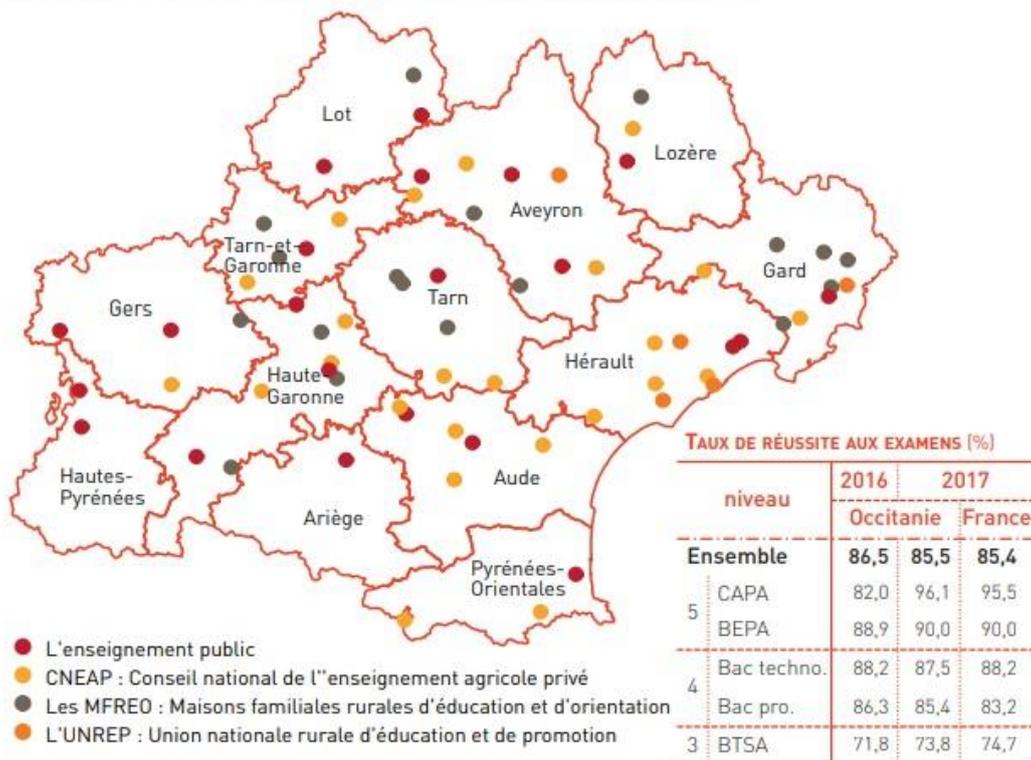
La question de l'accès au foncier est prégnante dans le monde agricole et forestier : morcelé en territoires montagneux, difficiles d'accès, la pression foncière et la flambée des prix en périphérie des villes se révèle être un enjeu fort pour la pérennité de ces activités.

Enfin, **l'enseignement agricole est très peu présent en zone de massif**, ce qui se révèle un risque réel pour la pérennité de la profession locale.

²³ <http://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/>

²⁴ http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2018_cle49b589.pdf

LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN OCCITANIE



Source : Draaf Occitanie - Service régional formation et développement (SRFD)

2. La filière bois

Les massifs forestiers, essentiellement concentrés dans les zones de massifs, couvrent 36,6% d'Occitanie (2,675 millions d'ha). La filière bois présente le même caractère de diversité à l'échelle de l'Occitanie et souffre du même handicap : **le morcellement foncier**.

La filière bois du Massif central se distingue de la filière nationale, en employant près de 42 000 personnes en 2006, et en concentrant 9 % des emplois nationaux de la filière, soit 1,5 fois qu'au national (5,9%).

Si les activités amont de la filière (sylviculture et travail du bois) ont un poids plus élevé qu'au niveau national avec 10,3 % des effectifs (contre 24,4 %), le poids de chacune des autres activités de la filière en-deçà de la filière nationale. L'emploi dans le secteur de la construction (travaux de charpente; menuiserie bois et matières plastiques) représente 27,7 % contre 31,5 % au niveau national.

La situation de la filière dans les Pyrénées est plus difficile : l'offre de bois des Pyrénées rencontre depuis une décennie des difficultés croissantes de commercialisation (production de bois hétérogènes, modes d'exploitation peu adaptés aux conditions du marché en termes de volumes et de qualité, disparition des petites scieries et peu de débouchés pour le hêtre, très présent sur le massif)²⁵. Le comité de massif a élaboré un Schéma Stratégique Forestier pour les Pyrénées en 2007. Ce dernier fait partie intégrante du « Schéma de massif des Pyrénées » qui s'inscrit dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif.

²⁵ http://www.cdm-pyrenees.fr/images/stories/autres_doc/Schma_forestier.pdf

Les enjeux identifiés comme relevant clairement d'un « intérêt de massif » portent par exemple sur :

- La connaissance et le partage des enjeux environnementaux et notamment de biodiversité ordinaire ou remarquable spécifiques au massif,
- Les démarches de prévision et de prévention des risques en zone de montagne (incendie, RTM, préservation de la qualité de l'eau notamment)
- La caractérisation de la ressource en bois pyrénéenne par rapport au marché du bois, et la structuration de cette offre spécifique,
- Le développement d'actions innovantes pour mieux valoriser les essences présentes en montagne et notamment le hêtre et les bois secondaires,
- Le développement des produits répondant aux besoins du marché et soutenir les emplois de la filière amont sur les territoires de montagne,
- La stabilisation des savoirs faire pour les « métiers de la forêt » intervenant en zone de montagne : sécurité du travail, viabilité des entreprises
- La maîtrise des enjeux de la forêt de montagne par les propriétaires

3. Le tourisme

L'ensemble des massifs occitans rassemble 42 stations de ski, 24 stations thermales et accueillent 175 000 curistes par an, soit plus de 30 % de la clientèle nationale.

Trois activités majeures concentrent les activités touristiques dans les Pyrénées : les activités liées à la neige, le thermalisme, le bien-être et le tourisme de pleine nature. Le tourisme génère le plus de recettes financières en provenance de l'extérieur du Massif : un tiers d'entre elles, contre 15 % pour le couple agriculture-industrie et 25 % pour les retraités²⁶. L'écueil du changement climatique impose de penser un nouveau modèle de développement, qui prenne en compte la problématique de la saisonnalité des activités et des emplois, et centré autour de la valorisation du patrimoine et des ressources culturelles et naturelles de ce massif. Trois axes ont d'ores et déjà été distingués : la diversification par le développement des activités de pleine nature et de bien-être/thermalisme, la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur le Massif des Pyrénées, et enfin le soutien aux dynamiques transversales.

Le Massif central, fort d'un patrimoine naturel, axe son offre de tourisme autour d'activités sportives, de visites culturelles, de découvertes gastronomiques, du thermalisme, etc, notamment dans ses nombreux parcs naturels régionaux. Ses équipements touristiques se déclinent donc différemment de ceux du Massif des Pyrénées, en proposant de nombreux logements touristiques peu axés haut de gamme (campings, hôtels, meublés, hébergements collectifs, hors résidences secondaires). Le Massif central est capable d'accueillir 548 000 personnes, soit 13 % de sa population résidente contre 9 % au niveau national²⁷, notamment dans les Cévennes : la population peut ainsi plus que doubler en période estivale. Enfin, notons que la part de l'emploi touristique y est très importante, avec 43 % des emplois liés au tourisme (hôtellerie et restauration).

²⁶ http://www.cdm-pyrenees.fr/images/stories/autres_doc/Plaquette_Pyrnes_Nouveaux_Horizons.pdf

²⁷ <http://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/>

4. Une économie sociale en Massif Central vs une économie de loisir dans les Pyrénées

Une économie sociale structurelle et structurée

Avec 12,6 % d'emplois salariés dans l'économie sociale, le Massif central se situe 1,8 point au-dessus de la province et 2,7 points au-dessus de la France. Fondée sur quatre familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), l'économie sociale occupe 153 000 salariés du en 2007, soit un salarié sur huit. La partie occitane du Massif central est particulièrement concernée avec une part dans l'emploi salarié supérieure à 13 %²⁸.

L'éducation, la santé et l'action sociale (aide à domicile, aide par le travail et accueil des personnes handicapées) emploient 89% de la population du Massif dans son ensemble, avec une majorité d'associations (80% des emplois), d'activités financières (liées aux nombreuses coopératives agricoles de commerce de détail et aux grandes surfaces alimentaires) et de services aux particuliers. Un point intéressant concernant est qu'en raison de la surreprésentation des associations, la part de l'emploi féminin dans le Massif central est de 68 %, soit trois points de plus que la France.

Une transformation de l'économie locale, de l'emploi et donc de l'occupation des Pyrénées

En termes d'emploi, si l'agriculture et la fabrication (industrie et artisanat) dominaient historiquement le Massif, nous observons aujourd'hui un essoufflement du secteur industriel et une augmentation de l'emploi total sous l'impulsion des activités touristiques et résidentielles : 2/3 des emplois sont dans le secteur tertiaire et se concentre dans les principales villes. La dynamique de revenu pyrénéen est effectivement basée sur les retraités et le tourisme plutôt que sur la production propre du massif : l'analyse quantitative et qualitative des sources du revenu pyrénéen met en évidence le poids considérable des revenus provenant des dépenses des touristes (34 %) et des retraités (25%)²⁹. L'économie locale est donc en pleine transformation, passant d'une majorité d'exploitants agricoles, d'artisans et de commerces à une économie de service et de tourisme notamment autour des sports d'hiver. Pour mémoire, le nombre d'agriculteurs exploitants chute fortement (plus d'un tiers entre 1990 et 1999), de même que le nombre de commerces et d'artisans (-20% dans la même période)³⁰.

Cette transformation implique une mutation de l'occupation du massif, dont les populations varient très fortement en fonction des périodes de l'année et des saisons touristiques : dans les communes de montagne mais aussi dans nombre de communes du piémont, la population réellement présente oscille en moyenne annuelle entre 120% et 240% de la population légale. La construction de résidences secondaires s'est également fortement accrue, avec 60% des constructions nouvelles entre 1990 et 1999, soit un tiers des logements du massif à cette époque (contre 10% en France), la proportion de logements résidentiels nouveaux augmentant fortement avec l'altitude (accès au ski).

5. L'industrie

Bien qu'il existe, en dehors de la région Occitanie, une réelle spécificité industrielle dans le Massif central, très peu d'industries existent dans le massif occitan. Pour autant, un réel potentiel s'annonce dans les Pyrénées : ses **13 100 exploitations**, dont 30% sont pastorales, représentent un **potentiel économique de 500 M€** susceptibles d'alimenter les 9 000 industries agroalimentaires de la Région Occitanie et notamment l'industrie de la viande, premier employeur des industries agroalimentaires régionales avec pas moins de 5 600 salariés³¹.

²⁸ <http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/09/INSEE-25-Appareil-productif1.pdf>

²⁹ http://www.cdm-pyrenees.fr/images/stories/autres_doc/Plaquette_Pyrnes_Nouveaux_Horizons.pdf

³⁰ <http://www.cdm-pyrenees.fr/le-massif-des-pyrenees/portrait-du-massif.html>

³¹ Note vers un nouveau plan de soutien à l'économie montagnarde, chambres d'agriculture des Pyrénées, 2014.

II – UN ENJEU DE COORDINATION POUR DES MASSIFS MULTINIVEAUX

A. Budgets, gouvernance et coordination : une montagne multiniveaux peu lisibles

Union Européenne, Etat, Région, Départements, Comités de Massif, tous construisent et coopèrent au sein des massifs montagneux d'Occitanie. Les instances de coordination des actions et financements menés en montagne sont multiples, mais se retrouvent dans des instances de coordination interrégionales appréciées des acteurs de la montagne, les Comités de Massif.

1 - Le Massif des Pyrénées (dotation globale de 102M€)

Les principaux enjeux du massif sont concentrés dans la convention interrégionale du Massif Pyrénées ainsi que dans le Programme Opérationnel Interrégional (POI) FEDER Pyrénées.

a) **La Convention interrégionale du Massif Pyrénées** est un contrat de Plan Interrégional État Régions Pyrénées (CPER) qui concentre 77M€ de fonds³². Les actions qu'elle mène se répartissent sur 4 axes :

L'attractivité du massif	<ul style="list-style-type: none">✓ faciliter les conditions de vie des saisonniers✓ préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne✓ faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété
La création de valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none">✓ améliorer, diversifier et qualifier l'offre touristique✓ soutenir le pastoralisme en estive✓ structurer la filière agricole et le secteur agroalimentaire✓ développer la filière-bois
L'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">✓ innover en matière de mobilité✓ prévenir les risques naturels spécifiques
La promotion de l'identité pyrénéenne et développement de coopérations inter-massifs.	<ul style="list-style-type: none">✓ promouvoir l'identité pyrénéenne✓ soutenir les actions de coopération✓ développer la coopération inter-massif

Un effort conséquent est porté sur les aspects pastoraux et la gestion collective du foncier notamment entre régions et avec l'Espagne, les transhumants étant particulièrement représentés sur le territoire.

b) **Le Programme Opérationnel Interrégional (POI) FEDER Pyrénées** dispose de 48M€ (dont une partie est par ailleurs appelée dans le CPER). Il vise à développer l'économie du massif en agissant sur les filières d'activités spécifiques comme le tourisme ou encore le bois et la forêt (qui représente 44% de la surface du massif) afin d'activer un levier pour l'emploi, mais aussi à améliorer la connaissance et la valorisation des patrimoines pyrénéens et agir pour accroître la qualité et la diversité des activités touristiques.

³² <http://www.cdm-pyrenees.fr/les-programmes-d-action/la-convention-interregionale-de-massif/texte-de-la-convention.html>

c) Une spécificité pyrénéenne plébiscitée : le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM) 2007-2013.

Désormais révolu, ce plan de soutien éteint après 2014, possédait trois caractéristiques intéressantes du point de vue de la gestion du massif. C'était d'abord un dispositif combiné : il actionnait de façon combinée plusieurs leviers à des taux d'aides publiques fortement structurants sur les travaux d'amélioration pastorale, le gardiennage, le portage, les aides à la prédation, les cabanes pastorales, l'animation pastorale et foncière ou enfin le soutien aux filières.

C'était ensuite un dispositif inter-fonds européens (principalement le FEADER, mais aussi le programme interrégional FEDER), qui se justifiait par la plus-value intersectorielle des biens et services produits par le pastoralisme, notamment dans le secteur du tourisme. Il appelait des contreparties nationales diverses, des fonds propres des Régions et des Conseils départementaux, ainsi que du Parc National des Pyrénées.

C'était enfin un dispositif interrégional, programmé à l'échelle du massif des Pyrénées et piloté par le comité de suivi du PSEM conviant les Régions, les Départements, l'Etat, les représentants professionnels - lui-même appuyé par des instances techniques décentralisées - les comités de programmations départementales. A cette échelle, la convention interrégionale de massif articulait les interventions des différents partenaires.

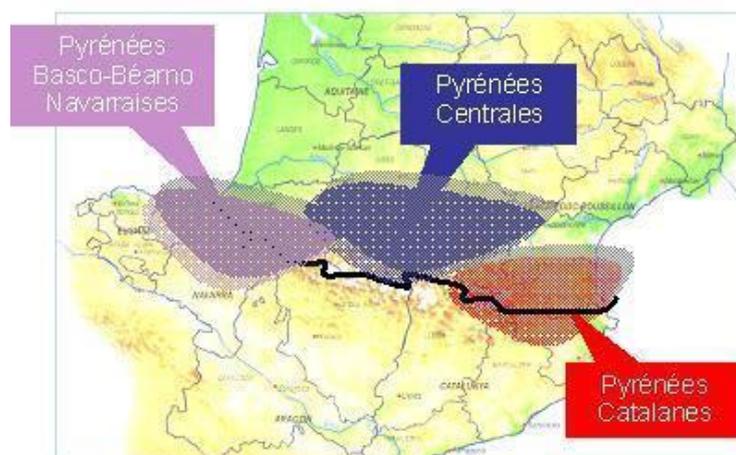
d) Autre spécificité pyrénéenne : l'ouverture vers l'Espagne à trois échelles

La particularité du Massif Pyrénéen réside en sa localisation : à l'enjeu d'une gestion interrégionale, s'ajoute l'enjeu transfrontalier avec l'Espagne. L'ouverture de ce massif se développe à trois échelles.

1. **Transnationale** : deux couloirs assurent le transit entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe.
2. **Transrégionale**, avec des échanges bilatéraux qui représentent plus du tiers des échanges entre l'Espagne et la France.
3. **Locale**, avec des modalités différenciées d'intégration économique de proximité.

Trois systèmes socio-économiques se dégagent également de ce massif pyrénéen :

1. le système basco-béarnais caractérisé par une économie productive importante,
2. le système central, encore très dépendant de la métropole toulousaine,
3. le système catalan, constituant un espace fortement spécialisé dans l'économie résidentielle et touristique.



2 - Le Massif Central (dotation globale de 136,56 M€)

a) **La Convention interrégionale du Massif Central** est un contrat de Plan Interrégional réunissant l'État, les régions et les départements. Ses axes sont quasiment identiques à ceux du massif pyrénéen. La stratégie du massif réside en trois axes :

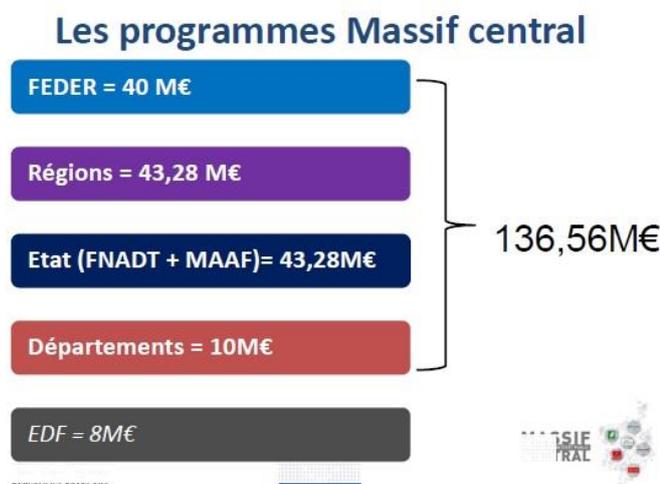
- 1) Pour faire venir une population jeune et active, il s'agit de lui proposer des services de proximité, des loisirs, etc ; mais aussi de proposer aux entrepreneurs des facilités d'implantation, de les aider à reprendre un commerce et les accompagner dans leur projet.
- 2) Afin d'améliorer la compétitivité et créer de l'emploi, le comité de massif vise le développement des filières d'excellence comme la mécanique, la plasturgie, l'environnement, etc. Le Massif central dispose aussi de ressources naturelles comme le bois qu'il convient de mettre à l'honneur, tout comme l'agriculture et l'agroalimentaire. Enfin, il est nécessaire de valoriser le tourisme ainsi que les produits du terroir locaux.
- 3) La mobilité des personnes mais aussi la circulation de l'information sont au cœur de la problématique de l'accessibilité. Il est impératif de sortir le territoire de son désenclavement grâce à un maillage routier, ferré et aérien. Développer les TIC et le très haut débit, pour conserver cette attractivité retrouvée, est enfin primordial.

De forts enjeux reposent sur **l'agriculture, la forêt** et les services environnementaux qu'ils fournissent afin de préserver les **ressources naturelles** (l'eau mais aussi les milieux ouverts herbacés notamment) et la **biodiversité**. La **volonté de développer la recherche et le développement, de structurer le réseau rural et les filières agricoles et agroalimentaires** est affirmée.

b) **Le Programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central (40 M€)**

- **Axe prioritaire 1** : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central
- **Axe prioritaire 2** : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central
- **Axe prioritaire 3** : promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires

c) **Partenariats avec EDF**



Source : <http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2016/06/Presentation-moulins.pdf>

B. Comités de massif : une gouvernance multiniveaux

Créés par la loi Montagne du 9 janvier 1985, le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 précise la composition et le fonctionnement des comités de massif. Ils sont organisés en 4 collèges :

- un collège d'élus (régions, départements, communes et intercommunalités),
- un collège de parlementaires,
- un collège d'acteurs économiques,
- un collège de représentants de la vie collective, du secteur associatif, de l'environnement et du développement durable³³

Le comité de massif est coprésidé par le Préfet coordonnateur de massif et le Président de la commission permanente. Il définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitable pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Régions, Départements et Etat sont signataires de la Convention de massif.

Les Comités de massif comptent sur de multiples partenaires : l'Union Européenne, les Conseils Régionaux (à travers le GIP Massif central), l'Etat (via le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires, qui assure l'animation du réseau des commissaires de massif).

Le Massif central a la particularité d'avoir créé, en partenariat avec l'État et les Départements et avec l'appui des Régions, le **Groupement d'intérêt public (GIP) Massif central**. Celui-ci est composé des quatre conseils régionaux, gère le Programme opérationnel (PO). Le Commissariat de massif et la préfecture du Puy-de-Dôme assurent, sous l'égide du préfet coordonnateur de massif, l'autorité de gestion de la Convention de massif.

C. Les axes montagne du Conseil Régional d'Occitanie

a. Une coordination de fonds européens non spécifique à la montagne

Les crédits provenant de l'Union Européenne (programme de développement rural (PDR), fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), fonds européen de développement régional (FEDER), **Fonds Social Européen (FSE)**, programme opérationnel national initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)) sont mobilisés sur les territoires de montagne de manière identique au reste du territoire. Les axes suivis par le PDR et le FEADER rejoignent les nécessités de la montagne³⁴ :

- **Priorité 1** : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, la production forestière et pour le développement des zones rurales
- **Priorité 2** : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture ainsi que la gestion durable des forêts
- **Priorité 3** : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques en agriculture

³³ <http://www.massif-central.eu/le-massif/le-comite-de-massif/>

³⁴ http://www.europe-en-occitanie.eu/FEDER-FSE-IEJ/#.W__I7WzlpQ

- **Priorité 4** : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la production forestière
- **Priorité 5** : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier,
- **Priorité 6** : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales.

Dotés de 885 M€ de fonds européens, les programmes FEDER, FSE et IEJ contribuent aux grands objectifs fixés au niveau européen à l'horizon 2020, qui eux aussi vont dans le sens des nécessités de la montagne :

- un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans,
- 3% du PIB consacré à la R&D,
- les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie (20% d'énergie de sources renouvelables ; réduction des gaz à effet de serre de 20% ; augmentation de l'efficacité énergétique de 20%),
- l'éducation et la formation (40% de diplômés de l'enseignement supérieur pour les 30-34 ans, et un taux d'abandon scolaire réduit à 10%).

Dans l'ex-Languedoc-Roussillon	Dans l'ex-Midi-Pyrénées
<ul style="list-style-type: none"> • Axe I : Investir durablement dans la croissance intelligente • Axe II : Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de l'e-société • Axe III : Encourager la transition énergétique • Axe IV : Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable • Axe V : Favoriser une approche urbaine intégrée • Axe VI : Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes • Axe VII : Accompagner à la création et à la reprise d'activité par le développement des compétences • Axe VIII : Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe I : Stimuler l'innovation • Axe II : Soutenir la compétitivité des entreprises • Axe III : Réduire la fracture et favoriser la transition numérique en Midi-Pyrénées • Axe IV : Favoriser l'employabilité des Midi-Pyrénées en garantissant un enseignement supérieur accessible de qualité • Axe V : Favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement • Axe VI : Accroître l'insertion professionnelle des jeunes de la Haute-Garonne de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) • Axe VII : Accroître le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement à la création d'activité • Axe VIII : Contribuer à la transition énergétique • Axe IX : Contribuer à la transition écologique, préservation de la biodiversité • Axe X : Renforcer la cohésion territoriale en faveur des quartiers défavorisés • Axe XI : Garantir un aménagement raisonné et organiser un renouveau naturel et écologique de la Garonne (Plan Garonne 2)

Source : <http://www.europe-en-occitanie.eu/FEDER-FSE-IEJ>

Le Parlement de la Montagne

C'est dans ce contexte que la Région a créé officiellement le Parlement de la Montagne le 20 décembre 2017, et installé le 19 janvier 2018 à Montgaillard (Ariège). L'objectif de ce Parlement est de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs des zones de montagne d'Occitanie autour de valeurs dans une instance composée de quatre groupes constitutifs :

- Acteurs **locaux** (élus locaux, habitants, usagers, acteurs économiques, associations, établissements publics locaux), avec une adhésion individuelle.
- **Partenaires institutionnels** : État, Conseils Départementaux, Établissements Publics régionaux et interrégionaux, organismes socioprofessionnels régionaux et interrégionaux, partenaires hors région invités (adhésion 2 personnes par structures),
- **Territoires de projets présents en zones de massifs (Pyrénées, Massif central)** : PETR, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, agglomérations. Ils adhèrent en tant que structure (2 représentants par structure),
- **Experts** : personnes qualifiées, chercheurs, scientifiques (adhésion individuelle).

Ouvert à tout acteur du territoire ayant un intérêt pour la montagne, il compte près de 600 membres.

Le programme de travail pour 2018 du Parlement de la Montagne qui a contribué au Plan Montagne est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Synthèse du programme 2018

5 sujets traités en groupes projets	5 sujets de réflexions prospectives	4 sujets de contributions du Parlement via d'autres instances
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en œuvre d'initiatives publiques/privés - Réinventer l'attractivité des territoires en renforçant la filière hédoniste - Dé-précariser les emplois saisonniers et construire une offre de formation bi-qualifiante (état des lieux des réponses existantes, une offre à la carte et accessible) en s'appuyant sur l'outil groupement d'employeurs - Accompagner l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables en montagne - Stratégie de communication du Parlement de la Montagne autour d'événementiels et organisation d'une fête de la montagne 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour des jeunes en montagne : accueil, maintien, accompagnement - Fixer et développer la valeur ajoutée en montagne par une approche transfilières - Quel modèle économique pour les petites stations de montagne ? - L'eau en montagne, autour notamment des dimensions : fonction de château d'eau, petite hydroélectricité, irrigation, zones humides - L'accompagnement des entrepreneurs pluriactifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et faire connaître la ressource et la filière bois de montagne <i>Concertation « contrat de filière » (échéance courant 2018) et « programme régional forêt-bois » (stabilisation fin 2018)</i> - La reconnaissance et la valorisation des aménités <i>Concertation « Occitanie 2040 ». L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires au second semestre 2018 fera suite à une importante concertation citoyenne et territoriale menée d'octobre 2017 à l'été 2018</i> - L'intermodalité en Montagne <i>Mise en œuvre des préconisations issues des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, large concertation menée depuis 2016. La réussite de l'intermodalité est particulièrement stratégique en territoires de montagne</i> - Agriculture de montagne et renégociation de la PAC <i>La préparation du budget communautaire et de la programmation post-2020 est d'ores et déjà amorcée. Elle suppose une veille constante pour argumenter le besoin spécifique de la montagne en matière de cohésion des territoires et d'activité agricole</i>
<p>Contributions du Parlement au Plan Montagne</p>		

b. Le Plan Montagne

Le Plan Montagne de la région Occitanie a fait l'objet de concertations depuis 2017, avec l'ensemble des 4 types d'acteurs du parlement de la Montagne, réunis autour d'une plate-forme numérique de consultation et de contribution, avec une cellule d'animation où la Région est chef de file de groupes projets territoriaux expérimentaux et d'ateliers prospectifs.

Le Plan Montagne³⁵ fixe un horizon opérationnel à 5 ans (et une vision stratégique à plus long terme). Il sera :

- transversal (co-élaboré avec l'Etat en association avec les Départements et concerté avec le Parlement de la Montagne),
- opérationnel, inter-massifs avec des politiques différenciées adaptées aux spécificités de la montagne, et une lisibilité de ses actions en convergence avec les politiques publiques d'Etat, en résonance au plan national et européen.

Il portera d'une part des engagements financiers contractuels pluriannuels des partenaires (Etat, Région, Départements...) qui seront coordonnés avec les différents outils contractuels :

- PO et POI massifs 2014-2020,
- CPER et CI massifs 2014-2020,
- Contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021.

Et qui s'inscrivent d'autre part, dans la perspective du post 2020 des fonds européens.

Le Comité de pilotage (partenaires et financeurs) comprend l'Etat, la Région, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et d'autres établissements financiers.

Architecture prévue :

- *1ère partie stratégique* : contexte (éléments de cadrage) et stratégie « Manifeste pour la Montagne » (appuyé sur les concertations 2017-2018),
- *2^{ème} partie opérationnelle* : Plan Montagne (fiches actions pour la mise en œuvre de l'action publique pour la montagne) et organisation de la Gouvernance et du suivi avec le rôle du Parlement de la Montagne.

Le plan sera soumis à l'Assemblée Plénière du Conseil régional le 21 décembre 2018, puis signé et approuvé décembre 2018, janvier 2019.

³⁵ Définition de la « montagne d'Occitanie » : l'échelle massif selon la définition du CGET³⁵ a été retenue. La montagne d'Occitanie renvoie à la partie du Massif central et celle du Massif des Pyrénées situées en Occitanie

Le Plan Montagne

Malgré la diversité des territoires qui composent le massif Central et les Pyrénées, des enjeux transversaux de développement semblables ont été dégagés, qui seront déclinés différemment en fonction des spécificités locales. Ce Plan est organisé autour de quatre enjeux qui incluent également des enjeux écologiques, pour **une montagne** :

- **Attractive** qui propose une offre de vie, des services de base et d'accueil, une dynamique économique et des créations d'emplois, une remise à niveau des infrastructures (en particulier numériques)
- **Ouverte**, avec deux « entrées » qui peuvent être complémentaires :
 - Une région solidaire qui veille aux équilibres territoriaux en prenant en compte les fragilités et les handicaps liés au relief,
 - Une région qui valorise ses ressources et ses potentiels :
 - en confortant sa place en Europe et à l'international
 - et en valorisant les services rendus par les montagnards, qui ne sont pas toujours rémunérés à leur juste valeur, dans le cadre d'une coopération ville/montagne.
- **Multi-usage**. Il s'agit de décloisonner et de faire coexister les activités et les usages (par exemple, l'activité pastorale, contribue au développement économique, à l'entretien de la montagne et au maintien de la biodiversité), de créer des lieux d'échanges, de coopérations et d'innovations entre acteurs économiques de la montagne pour les mettre en synergie (par exemple développement de la pluri activité).
- **Innovante**, pour mobiliser les énergies présentes sur les territoires, faciliter les initiatives publiques et privées, adapter les politiques publiques à la montagne (avec plus d'aides et d'accompagnement pour des territoires difficiles, davantage d'expérimentations et d'ingénierie pour les projets et donc plus de fonds européens). L'objectif est d'inventer des solutions concrètes aux problèmes des habitants de la montagne en s'appuyant sur les forces et les atouts de nos territoires et en promouvant une image jeune et dynamique de ces territoires

Ces 4 enjeux contenant un enjeu transversal écologique, peuvent être rapprochés des grands défis du SRADDET. En effet :

- « une **montagne attractive** » est une montagne qui s'efforce d'améliorer le cadre et la vie quotidienne de ses **populations**,
- « une montagne **multi-usage** » est une montagne axée sur le développement de multiples **activités** qui coexistent avec des usages et des ressources à valoriser,
- « une montagne **ouverte** » est une montagne solidaire qui s'appuie sur la cohésion territoriale pour **rayonner** en Europe et à l'international (voir le cas particulier du massif transfrontalier des Pyrénées).
- « une montagne **innovante** » est une montagne vivante, qui se projette dans le **futur** : il s'agit là également d'un **défi transversal** susceptible de dynamiser les trois autres défis du SRADDET. Ce défi ponctue chacun des 8 axes du Plan Montagne.

Concrètement, **les enjeux du Plan Montagne sont déclinés en 40 mesures, regroupées autour de 8 axes** (ou orientations), pour :

- 1. Une Montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive**
- 2. Une montagne qui éduque, forme et emploie**
- 3. Une Montagne qui produit**

- 4. Une Montagne qui protège et valorise ses ressources**
- 5. Une Montagne qui encourage la mobilité et ses connexions**
- 6. Une Montagne qui conforte son potentiel touristique et son attractivité**
- 7. Une Montagne qui rayonne, ouverte au monde**
- 8. Une Montagne qui s'appuie sur ses territoires pour l'innovation**

Ce Plan multithématique sera complété par des fiches-actions précises, en cours d'élaboration.

Les thèmes prioritaires du Plan Montagne concernent :

- **L'économie montagnarde** : emploi, nouveaux modèles de développement, notamment pour l'agriculture, la valorisation durable des ressources naturelles, le soutien aux PME, à la pluriactivité et l'accessibilité des formations... Concrètement, il s'agit de valoriser les productions comme c'est le cas pour la démarche Bois du Massif Central, via le pôle logistique du Massif Central, ou de développer des filières économiques à partir des espèces animales et végétales préservées et des savoir-faire liés, ou encore de soutenir les pépites industrielles ou artisanales.
- **Le désenclavement** : grâce à l'organisation des désertes et des mobilités, à la couverture et au développement des usages numériques à travers les pôles d'activités, les expérimentations sur les mobilités du quotidien en montagne...
- **Les services de proximité** : attractivité et qualité de vie, notamment sociale, santé, culture-loisirs, sports de montagne et de pleine nature,
- **L'environnement** : richesses à préserver, opportunités de développement, défis de la transition énergétique et de la mutation climatique en valorisant les ressources en eau, les énergies renouvelables en montagne, et en développant par exemple l'Observatoire Pyrénéen du changement climatique.

D. Au-delà des différences, des enjeux communs aux massifs occitans

1. Des ressources naturelles remarquables, fragiles, à valoriser

Les espaces de montagne sont concernés par une grande variété d'enjeux, reflétant la diversité de leurs caractéristiques, qui se structurent notamment autour de trois grandes problématiques³⁶ :

- la raréfaction des espaces urbanisables : dans un cadre fortement contraint par le milieu physique et l'exposition aux risques, les espaces urbains les plus attractifs continuent à se densifier et à s'artificialiser, exacerbant ainsi la concurrence entre les divers usages anthropiques du foncier (résidentiel, récréatif, agricole, industriel, logistique, etc.) et la pression sur leurs milieux naturels ;
- le vieillissement de la population et les exigences croissantes en matière de cadre de vie : ces deux phénomènes conjugués accentuent les risques de désertification et de marginalisation économique des zones de montagne les moins accessibles et interpellent, du point de vue de la qualité de leur environnement naturel et paysager, celles où l'artificialisation progresse rapidement ;
- la vulnérabilité au réchauffement climatique : ses effets attendus sur les milieux naturels, les risques gravitaires, la viabilité des systèmes agricoles ou encore les modes de développement basés sur le tourisme hivernal en font un enjeu crucial pour l'avenir ; la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre accentue en outre les enjeux liés à la congestion des corridors de circulation routière et ferroviaire de montagne.

³⁶ http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/09/Typologie_de_montagne1.pdf

2. Agriculture, forêt et tourisme : conflits d'usage et fort enjeu autour de la ressource en eau, du foncier et de la biodiversité

Un enjeu transversal à toutes les activités de la montagne réside en la préservation de ses ressources naturelles, la quantité et la qualité de l'eau en premier lieu, mais aussi la biodiversité, et bien sûr un défi de taille est l'accès au foncier, notamment agricole.

Dans un contexte économique et réglementaire en pleine mutation, les activités agricoles et forestières, reconnues pour leurs aménités en termes de services environnementaux, d'entretien des paysages, et bien sûr maintien d'un tissu socioéconomique fort, sont confrontées à plusieurs difficultés :

- fonctionnellement, une vive concurrence foncière avec notamment les activités touristiques sur l'utilisation des espaces et la construction du bâti perturbe le fonctionnement des exploitations et en renchérit les coûts,
- économiquement les dispositions réglementaires de protection du consommateur et de l'environnement contraignent les conditions d'exploitation
- les coûts d'exploitation élevés, la faiblesse des revenus et la pénibilité du travail rendent la profession peu attractive pour les jeunes et bloquent le renouvellement des chefs d'exploitation³⁷.

L'agriculture et le pastoralisme en particulier ne s'opposent pas à l'activité touristique, bien au contraire.

Multifonctionnelles, elles constituent une des activités économiques principales dans les zones rurales, créent un revenu et participent, par leur lien avec les autres activités (agricoles, artisanales, industrielles, résidentielles, touristiques) à construire le tissu socioéconomique local. Leur rôle sur l'ouverture des milieux et l'entretien des paysages n'est plus à démontrer : elles concourent à limiter les risques d'incendie et à dynamiser la biodiversité locale.

Les exploitations des massifs occitans valorisent nos surfaces agricoles. Ancrées dans leur territoire, ces exploitations garantissent l'attractivité touristique des massifs (paysages, produits de qualité, locaux) et contribuent à l'essor économique du secteur touristique de la Région³⁸.

Déprise agricole et forestière : un danger pour les territoires et la biodiversité : les massifs abritent de nombreuses espèces endémiques ou à forte valeur patrimoniale autant en montagne qu'en piémont. Les vallées et piémonts présentent des analogies avec les paysages de massif : les espaces voués à l'agriculture, avec une prédominance de l'élevage, et les zones forestières se partagent le territoire. De nombreuses forêts non-exploitées et non exploitables y demeurent encore. La déprise agricole, sensible dans la partie montagneuse, est un facteur de menace sur la conservation des structures paysagères.

3. Changement climatique

Les risques naturels sont exacerbés. Les conséquences du changement climatique s'observent déjà, avec un corridor garonnais et un littoral méditerranéen secs et des reliefs plus arrosés, et un moindre enneigement en montagne. L'Observatoire pyrénéen du changement climatique a mis en évidence les premiers effets du changement climatique dans cette zone : 50 % des glaciers pyrénéens disparus dans les 35 dernières années, 2% de pluie en moins en 2010 par rapport à 1960, 50% des stations hydrométriques affectées par une diminution des débits moyens, etc.

De plus, les **contrastes territoriaux tendent à s'accroître**. Les sécheresses et, en particulier, celle des sols, s'aggravent dans les zones les moins arrosées.

³⁷ <http://www.cdm-pyrenees.fr/le-massif-des-pyrenees/portrait-du-massif.html>

³⁸ Note vers un nouveau plan de soutien à l'économie montagnarde, chambres d'agriculture des Pyrénées, 2014.

En milieu montagneux, dans une certaine mesure, si les changements climatiques sont limités, les espèces de l'étage montagnard devraient subir le changement climatique à haute altitude avec une élévation de la limite forestière, constituant des zones refuges d'altitude, enjeu identifié notamment dans le SRCE Midi-Pyrénées. La biodiversité endémique montagnarde d'Occitanie pourrait toutefois souffrir de ces perturbations de leur milieu.

Dans une perspective d'amélioration des services de proximité, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de maximisation des retombées de l'agriculture dans les territoires d'Occitanie, il conviendrait de favoriser l'approvisionnement de proximité³⁹.

D'autres effets pourraient également impacter le tourisme comme la dégradation de la qualité des eaux de baignades, les fortes chaleurs et les précipitations⁴⁰.

³⁹ <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2018/10/C2-Fili%C3%A8resAGRO-AGRI.pdf>

⁴⁰ http://www.cdm-pyrenees.fr/images/stories/autres_doc/Plaqueette_Pyrnes_Nouveaux_Horizons.pdf

III – PERSPECTIVES ET PRECONISATIONS

Le CESER souligne l'importance de maintenir et de dynamiser les bassins de vie en zone rurale de montagne : la qualité de vie et les infrastructures doivent y être au moins aussi qualitative et attractive qu'en plaine ou en zone urbaine, et les activités qui occupent et maintiennent le territoire telles que l'agriculture et le pastoralisme en particulier et les forêts doivent également être soutenues afin de contribuer au tissu socioéconomique et à la préservation des paysages et de leur biodiversité. L'accessibilité de ces zones et leur accès au numérique est un préalable à tout cela.

En outre, le CESER se félicite que le plan montagne considère la montagne dans sa globalité et dans la pluralité de ses enjeux ruraux en s'appuyant sur la définition de massif.

1. Soutenir le pastoralisme en montagne

De par ses productions de qualité, le pastoralisme contribue à la vie dans les zones de montagne ainsi qu'à l'attractivité de ces territoires. Créateur d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir, le pastoralisme, en ouvrant les milieux, contribue fortement à la lutte contre les incendies⁴¹, à la gestion et à l'entretien d'espaces support de biodiversité et donc aux paysages diversifiés. Pour preuve, les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes ont été classés en 2011⁴² au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

- **Préconisation préalable** : Il est important de pouvoir **conserver une politique et une coordination interrégionale et transfrontalière afin de garder une cohérence et une homogénéité territoriale** sur ces territoires. Préserver les coopérations existantes et notamment le rôle des comités de massif est primordial.
- **Préconisation 1.1** : Le CESER recommande de **décliner des mesures spécifiques pour l'agriculture de montagne et l'aide aux bergers**. Par exemple, **financer des outils de type associations foncières pastorales pour lutter contre le blocage foncier**.
- **Préconisation 1.2** : **Affirmer le droit à la sécurité pour le monde rural et l'incompatibilité entre le pastoralisme et les prédateurs**. Il convient d'**accompagner les agriculteurs en matière de prévention des risques de prédation**. Le CESER invite le Conseil Régional à **évaluer l'efficacité des mesures de protection des troupeaux** mises en œuvre.
- **Préconisation 1.3** : Dans le but d'accompagner au mieux l'activité pastorale, le CESER préconise de **reconnaître toutes les surfaces pastorales (herbacées, ligneuses)** dans les lignes des différents programmes de financement.

⁴¹ <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/pastoralisme/>

⁴² <http://agriculture.gouv.fr/lunesco-inscrit-les-causses-et-les-cevennes-au-patrimoine-mondial-de-lhumanite>

2. Maintenir et stimuler les productions agricoles et forestières

La déprise agricole touche d'autant plus les massifs montagneux qu'ils sont difficiles d'accès, que le foncier y est morcelé et que les conditions de vie y sont plus rudes. L'agriculture et la forêt fournissent, en plus d'une activité économique essentielle aux territoires de montagne, de nombreux services au territoire en termes de biodiversité, de maintien des paysages, attractivité touristique, etc.

- **Préconisation préalable : Rémunérer les services environnementaux fournis par les filières agricoles et forestières, ou bien valoriser ces services par des dégrèvements fiscaux.**
- **Préconisation 2.1 : Soutenir et promouvoir la relocalisation des produits agricoles.** Une forte demande est exprimée quant aux produits de terroir et de qualité, dont la situation géographique en montagne en fait la spécificité.
- **Préconisation 2.2 : Favoriser l'ouverture des milieux par l'exploitation forestière.** Elle intervient en complément du pastoralisme.
- **Préconisation 2.3 : Soutenir l'entretien et la gestion des forêts, leur valorisation** dans son intégralité, de l'amont à l'aval.
- **Préconisation 2.4 : L'accessibilité restreinte des zones de montagne limite voire nuit à l'activité forestière.** Il convient de **créer des schémas de desserte jusqu'aux routes** visant à faciliter le transport des bois coupés dans les forêts et permettre le maintien de l'activité forestière dans ces territoires.
- **Préconisation 2.5 :** Afin de s'adapter au changement climatique, les forestiers doivent adapter les essences de bois. Le CESER propose de **soutenir le reboisement par substitution d'espèces résistantes au changement climatique** (par exemple : remplacer les Epicéas par des pins Douglas ou des Mélèzes).
- **Préconisation 2.6 : Renforcer le lien entre recherche et forêt** apporterait en outre de nouvelles réponses en termes de gestion des forêts (soutien aux filières, autant que face au changement climatique). Entre autres, **étudier le reboisement** qui pourrait stimuler l'activité en zone de montagne.
- **Préconisation 2.7 :** Afin de maintenir une culture et une activité agricole et forestière, **maintenir le maillage territorial de l'enseignement agricole sur les territoires de massif.**
- **Préconisation 2.8 : S'appuyer sur les préconisations émises lors du précédent rapport de la commission 2** (qui concerne l'approvisionnement en produits locaux) pour **soutenir la production, la vente et l'achat de produits dont l'origine régionale est garantie.**
- **Préconisation 2.9 :** Dans une perspective de durabilité des activités agricole et forestière, le Conseil Régional **doit s'employer activement à traiter la question du morcellement, de la préservation de et de l'accès au foncier agricole, notamment des jeunes agriculteurs et à proximité des villes.**
- **Préconisation 2.10 : Défendre les programmes européens en faveur des zones de handicap naturel.**

3. Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif

- **Préconisation préalable : Penser les zones de massif en termes de bassins de vie réels**, plus représentatifs des contraintes géographiques locales que les limites purement administratives. Notamment par la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire.
- **Préconisation 3.1 : Soutenir fortement les services, le commerce de proximité, ainsi que les filières artisanales** afin de maintenir le tissu socio-économique.
- **Préconisation 3.2 : Encourager et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire**, qui participent au développement territorial et à l'attractivité pour les familles des milieux ruraux. Dans ce cadre, **les associations doivent être soutenues** – notamment via des fonds européens - car elles participent fortement au maintien et à la création de tissu socio-économique et, finalement, au service des territoires abandonnés.
- **Préconisation 3.3 : Favoriser la rénovation ou la construction de logements accessibles** (économiquement et géographiquement) **et adaptés aux divers besoins** (permanents, saisonniers, apprentis, étudiants).
- **Préconisation 3.4 : Moderniser les infrastructures** afin d'offrir une qualité de vie attractive (ou du moins égale à celle trouvée dans les zones urbaines) : améliorer l'accessibilité et moderniser les axes routiers est indispensable si l'on veut réduire le temps de transport et permettre la création de nouvelles activités (par exemple pour le transport de bois) et l'installation de populations.
- **Préconisation 3.5 : Dans la même logique, il convient de faciliter les déplacements des habitants en élaborant une stratégie de transport durable, notamment en développant les transports en commun** dans les territoires de montagne.
- **Préconisation 3.6 : Agir concrètement pour éradiquer les zones blanches et permettre l'accès au numérique.** Des mesures sur ces deux sujets pourraient par exemple contribuer à favoriser le télétravail, et donc le maintien de certains habitants dans les territoires de montagne.
- **Préconisation 3.7 : Encourager le développement de Tiers-lieux à l'échelle des bassins de vie réels.** Voulus vivants et intergénérationnels, ces tiers lieux réuniront les acteurs du territoire, permettant de développer leur attractivité. Ils doivent pouvoir accueillir un large panel d'activités utiles aux populations locales :
 - Acteurs de la jeunesse : missions locales, informations jeunesse, association de jeunesse et d'éducation populaire, centre de loisirs, etc
 - Des espaces de co-working et télétravail
 - Des espaces d'expérimentation économique et agricole, avec par exemple l'accueil de start-up ou de fab-lab
 - Des services publics
 - Des acteurs de santé
 - Des acteurs associatifs du territoire
 - Des espaces culturels : exposition, Bibliothèque, cinéma, etc.

4. Reconnaître et développer la nécessité d'une solidarité urbain – rural

Véritables châteaux d'eau de l'Occitanie, contribuant activement au stockage de carbone (nombreuses forêts et prairies), les territoires de montagne participent largement à ce que notre région réussisse le challenge de la 1^{ère} région Européenne à énergie positive.

Aussi, dans un contexte où les villes et métropoles se révèlent fortement consommatrices en eau et en énergie, serait-il primordial que ces dernières participent au développement des territoires de montagne. La mise en place d'un transfert de ressources serait un moyen solidaire de compenser les habitants qui œuvrent pour la préservation de ces espaces.

- **Préconisation 4.1** : Le CESER recommande de **reconnaître et de développer des mesures permettant de mettre en œuvre une solidarité urbaine - rurale**. De telles mesures permettraient d'agir pour la solidarité territoriale et de **reverser une partie des richesses des zones urbaines vers les zones rurales**.
- **Préconisation 4.2** : **Organiser de la concertation sur les usages de la montagne afin d'aboutir à des consensus** permettant d'harmoniser les activités et les occupations dans ces territoires.
- **Préconisation 4.3** : Concernant la gestion de l'eau, **favoriser la concertation et la définition tant des besoins que des usages** afin que les réserves d'eau répondent en qualité et en quantité aux attentes des urbains comme des ruraux et des agriculteurs.

5. Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales

Un facteur de difficulté pour les filières agricoles et forestières réside en la prolifération de divers gibiers (sangliers, cervidés), qui ravagent régulièrement les productions. Il s'agirait de convertir ce risque en opportunité, en créant des débouchés attachés au territoire. La chasse a son rôle à jouer dans la dynamique des territoires de montagne. De la même manière, des opportunités réelles existent en montagne concernant les énergies renouvelables (éolienne, méthanisation, etc.).

- **Préconisation 5.1** : **Développer une filière venaison en lien avec les fédérations départementales de chasseurs pour créer un nouveau débouché**.
- **Préconisation 5.2** : **Favoriser une offre chasse grand gibier à la journée, afin d'amener une clientèle sur les massifs montagneux**, tout en veillant à ce que cette activité se concrétise en bonne intelligence avec l'agriculture. Cette offre permettrait d'alimenter le tourisme rural et donc l'économie locale (nuitées, visites).
- **Préconisation 5.3** : Concernant l'énergie renouvelable, **favoriser la concertation entre utilisateurs et bénéficiaires** afin de développer des projets dimensionnés selon les besoins d'énergie autant que les contraintes de chacun. Il conviendrait de **favoriser des projets citoyens permettant aux acteurs locaux de renforcer leurs revenus**.
- **Préconisation 5.4** : **Eclaircir auprès des populations et collectivités locales les mécanismes de renouvellement des concessions** (hydroélectricité en particulier).

- **Préconisation 5.5** : Dans le cadre de la stratégie « Eviter-Réduire-Compenser », **limiter la consommation de la ressource en eau pour le loisir** (canons à neige dans les stations de ski) et **interdire l'usage d'adjuvants** qui polluent le milieu ainsi que les bassins versants.

6. Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne

De nombreux acteurs économiques et institutionnels se côtoient dans les zones de massif. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) défendent par exemple des enjeux très proches de ceux portés pour les acteurs de la montagne.

- **Préconisation 6.1** : Le CESER souhaiterait que les parcs dans leur ensemble **mettent en œuvre de manière équivalente chacun des trois piliers des chartes de parc : protéger, valoriser et stimuler**. Les PNR se doivent en effet d'accompagner le développement des projets afin de permettre une réelle dynamique tant citoyenne, qu'économique et environnementale.
- **Préconisation 6.2** : Le CESER souhaite que ces territoires de **projets soutiennent davantage les actions en faveur du développement des énergies renouvelables citoyennes, de la mise en valeur des produits du terroir, des atouts patrimoniaux favorisant un tourisme vert**.
- **Préconisation 6.3** : **Encourager les PNR dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation. Intégrer la réflexion et le fonctionnement des PNR dans le Parlement et dans le Plan Montagne**.
- **Préconisation 6.4** : **Renforcer ou créer des partenariats avec les acteurs socio-économiques**, à savoir les trois réseaux consulaires, le CESER, les départements et les intercommunalités concernées.
- **Préconisation 6.5** : **Partager la réflexion et les actions pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences avec les régions concernées** (notamment via les SRADDET).

CONCLUSION

Le Massif Central et le Massif des Pyrénées présentent un visage pluriel de la montagne. Notre nouvelle région lui offre un Parlement et un Plan afin d'exprimer et de prendre en compte ses besoins et de poursuivre son évolution.

Si les territoires ruraux de montagne sont forts d'un patrimoine naturel, culturel, agricole et touristique fantastique et sont en mesure de fournir de nombreux services aux zones de plaine et aux zones urbaines, la qualité de vie et le maintien des activités à la fois sociales et économiques (agriculture et forêts, économie sociale et solidaire) sont un défi majeur à relever. Souvent soumises à la déprise agricole et forestière, délaissées par les jeunes, limitées par des infrastructures anciennes, menacées par des prédateurs ou par le changement climatique, nos montagnes sont des territoires fragiles à bien des égards, qui nécessitent des mesures en faveur de la répartition des richesses avec les zones de plaine.

La montagne occitane n'appartient plus au passé, elle est porteuse d'avenir et mérite d'être envisagée dans sa globalité, c'est-à-dire dans la pluralité de ses enjeux. Face à un afflux intense de populations, à l'heure où les métropoles se retrouvent saturées, les espaces naturels qui constituent le massif sont une chance pour les urbains de s'installer dans des bassins qui se doivent d'être attractifs, porteurs d'une qualité de vie du même niveau qu'en zone urbaine.

L'un des défis que nos massifs ont à relever est celui d'une gouvernance complexe et multifacette : elle est à la fois interrégionale et transfrontalière. Dans le cadre d'un Parlement et du Plan Montagne Occitan, un enjeu fort est de parvenir à préserver des comités de massif - créés et mis en place par la loi Montagne de 1983, et de parvenir à préserver la synergie des acteurs qui y siègent (Etat, Régions, Départements, CESER). Ceci dans le but de ne pas fractionner plus en avant ces territoires qui nécessitent un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

Façonnées par la synergie Homme-Nature, la Montagne d'Occitanie et les Massifs sont des espaces à préserver, à organiser, à mailler. Il est primordial de les valoriser pour leur patrimoine naturel, leurs sites touristiques, produits de terroir et leur gastronomie, autant que d'y assurer la qualité de vie des femmes et des hommes qui la peuplent et la composent.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ème} COLLEGE

M. Jean-Pierre ARCOUDEL pour le Collège 1
M. Ludovic ARBERET pour CGT-FSU-SOLIDAIRES

2^{ème} COLLEGE

M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme
M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme

3^{ème} COLLEGE

M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme
M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme

4^{ème} COLLEGE

M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme
M. Prénom Nom pour Organisation/Organisme

Suffrages exprimés : 158

Pour : 125

Contre : 31

Abstention : 2

Avis adopté

Intervention de Monsieur Jean-Pierre ARCOUDEL

Pour le Collège 1

Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, a saisi le CESER le 28 novembre concernant le « Plan Montagne Occitanie, Terres de vie 2018-2025 ». Cette initiative présente beaucoup d'intérêt, dans la mesure où elle vise à redynamiser et à valoriser tous les aspects des territoires de massif dans notre région.

Ce plan sera présenté en assemblée plénière le 21 décembre. Trois semaines pour construire un avis, c'est un peu court.

Il convient de relever plusieurs éléments importants :

- 1) Sur le Plan Montagne :** cet avis intégrera celui à venir concernant le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), que la commission 1 rendra le 18 février prochain, lors de l'Assemblée Plénière du CESER. La commission 2 contribuera en axant sa réflexion sur la sécurisation du foncier agricole et de la ressource en eau.
- 2) Concernant notre montagne occitane :**
 - La réflexion menée est intéressante, car menée de manière multithématique, sur des territoires de massif, c'est-à-dire des zones qui vont de la haute montagne aux vallées de piémont, en passant par la moyenne montagne. De plus, la vision régionale de ces territoires vise à n'amputer en rien les actuels bienfaits des politiques de massif (interrégionales, voire transfrontalière pour les Pyrénées), indispensables à la cohérence de nos montagnes.
 - A priori très différents en termes de tissu socioéconomique notamment, nos deux massifs ont de nombreux enjeux en commun : d'une part, ils sont considérés comme « difficiles » pour des raisons géographiques et climatiques, où le développement d'activités est plus délicat à cause d'infrastructures anciennes, de l'enclavement, du manque de services publics et de proximité, du vieillissement de la population.
 - D'autre part, ces territoires sont porteurs de défis et d'opportunités, ils contribuent à la qualité de vie du territoire occitan dans son ensemble, et méritent de bénéficier de la solidarité territoriale afin de développer leur attractivité et leur rayonnement.

Plusieurs points nous ont semblé importants :

- **Soutenir l'agriculture, les forêts et le pastoralisme en montagne** : Créatrices d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir, ces activités fournissent, en plus d'une activité économique essentielle aux territoires de montagne, de nombreux services au territoire en termes de biodiversité, de maintien des paysages, attractivité touristique, etc.
Nous adhérons à la préconisation proposant de rémunérer les services environnementaux fournis par ces filières, de les soutenir et de relocaliser leurs productions. De même pour l'aspect développement du lien entre recherche et forêt et la nécessité de travailler fortement sur le foncier.
L'agro-pastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes ont été classés en 2011⁴³ au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, il convient également de le soutenir et de l'accompagner notamment face au retour des grands prédateurs.
- **Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif** : Il est important que, peu importe les frontières administratives, ces vrais espaces de vie sur ces territoires soient pensés en termes de bassins de vie réels. Nous adhérons à l'idée de soutenir les services et le commerce de proximité, les filières artisanales ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui participent au développement territorial et à l'attractivité pour les familles des milieux ruraux. Les infrastructures de tout type, que ce soient les routes, les logements, l'accès au numérique, des tiers-lieux accueillant diverses activités - doivent y être rénovées ou créées afin de répondre aux divers besoins des populations locales.
- **Reconnaître et développer la nécessité d'une solidarité urbain – rural** : les territoires ruraux de montagne sont de véritables châteaux d'eau de l'Occitanie, ils contribuent activement au stockage de carbone (nombreuses forêts et prairies). Ils participent largement à ce que notre région réussisse le challenge de la 1^{ère} région Européenne à énergie positive. Aussi, dans un contexte où les villes et métropoles se révèlent fortement consommatrices en eau et en énergie, il est indispensable d'inclure dans le Plan Montagne une logique de redistribution des richesses des zones urbaines vers les zones rurales. Ce transfert de ressources serait un moyen solidaire de compenser les habitants qui œuvrent pour la préservation de ces espaces. Cela ne peut se réaliser sans une réelle concertation sur les usages et besoins locaux est indispensable à un consensus harmonisant les activités et occupations de ces territoires.
- **Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales** :
Les projets citoyens permettant d'octroyer un revenu complémentaire aux populations locales doivent effectivement être soutenus, notamment sur l'énergie renouvelable. Sur ce point, notons que tous ces projets doivent se construire en lien avec les besoins et usages locaux.
Pour les stations de ski, attention à l'usage de l'eau pour fabriquer à tout prix de la neige et du fait du réchauffement climatique, dans les stations de basse altitude, il faut réfléchir à des activités diversifiées plutôt que de s'obstiner à faire de la neige.

⁴³ <http://agriculture.gouv.fr/lunesco-inscrit-les-causses-et-les-cevennes-au-patrimoine-mondial-de-lhumanite>

- **Les partenariats dans les territoires de montagne doivent être créés et renforcés**, notamment avec les réseaux consulaires, le CESER, les intercommunalités, les régions concernées ainsi que les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ces derniers doivent favoriser une politique œuvrant à une réelle dynamique d'innovation et d'expérimentation citoyenne.

Le 1er collège votera ce rapport.

Intervention de Monsieur Ludovic ARBERET

Pour CGT-FSU-SOLIDAIRES

Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des groupes CGT, Solidaires et FSU.
Notre propos portera tant sur la forme que sur le fond de cet avis.
Nous tenons à rappeler le contexte dans lequel celui-ci s'inscrit.

Le CESER a été destinataire d'une saisine le 28 novembre portant sur le plan Montagne Occitanie / Terres de vie 2018-2025. Tout le monde s'accordera à dire qu'« *on est fort lorsqu'on anticipe* » et que le rétroplanning adopté ne permettait pas de débattre dans de bonnes conditions et ne respectait pas les règles de fonctionnement démocratique du CESER : une seule séance pour désigner la rapporteure et échanger sur les documents officiellement remis, un week-end pour élaborer les préconisations à communiquer aux chargées de mission avant le mardi 04 décembre à midi, pas d'amendements internes à la commission. Bref, une méthodologie insatisfaisante liée à un cadre contraint.

Dans un délai aussi court, nous aurions dû refuser la saisine faute d'écrits antérieurs suffisants et consensuels sur lesquels nous aurions pu nous appuyer.

Ce détricotage du CESER ne peut profiter qu'aux lobbies, aux pseudo-instances de concertation, de démocratie participative que sont le Parlement de la Montagne, le Parlement de la Mer ou l'Assemblée des Territoires.

Vous comprendrez que de notre point de vue, le fond aurait pu primer la forme. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Si nous reconnaissons la pertinence des enjeux identifiés dans le Plan Montagne, pour une montagne attractive, ouverte multi-usage et innovante, et saluons nombre des mesures proposées, nous constatons que sur les 40 mesures recensées dans le plan d'actions de la Région, la Commission 2 n'a traité « *réellement* » que des mesures portant sur le pastoralisme, la sylviculture et la valorisation des produits agroalimentaires.

Les mesures portant sur le logement, l'accès aux soins, le tourisme de bien-être, les énergies renouvelables (dont l'hydroélectricité), les services publics, la formation de proximité auraient méritées d'être commentées plus longuement.

Dans l'avis sur le budget, des commissions ont pu travailler sur le plan Montagne, évoquer l'économie du thermalisme, la pertinence ou non de projets de remontées mécaniques dans des stations familiales où l'enneigement futur est plus qu'incertain... Il apparaît que l'avis proposé à notre vote ne prend pas en compte cette transversalité de l'ensemble des commissions.

En lieu et place d'un travail approfondi, nous retrouvons une nouvelle fois un inventaire à la Prévert, 36 préconisations dont certaines ne reflètent en rien un avis partagé et élaboré démocratiquement au sein du CESER, mais plutôt un avis bâclé déclinant le cahier revendicatif du syndicalisme agricole majoritaire enrichi de quelques revendications corporatistes. Nous sommes loin des ambitions du Plan Montagne Occitanie, Terres de Vie 2018-2025.

Nous choisirons 4 exemples pour illustrer notre propos.

Concernant la Préconisation 1.2 nous ne sommes pas d'accord avec la formulation péremptoire d'un « *droit à la sécurité pour le monde rural et l'incompatibilité entre le pastoralisme et les prédateurs* », il pouvait être affirmé la même préconisation tout en respectant les attendus de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité et en refusant d'agiter la capote du matador devant les protecteurs de l'environnement. Prenons garde à l'avisado !

Concernant la préconisation préalable 2 relative à la rémunération des aménités environnementales, il est absurde d'exiger de la Région un dégrèvement fiscal. Nos organisations syndicales ne sauraient s'associer à cet opportunisme anti-fiscaliste.

Sur les préconisations 2-2, 2-3 et 2-4, relatives à la filière forêt bois, actrice importante de nos massifs, il aurait été plus pertinent comme indiqué dans le premier contrat régional Filière Bois Forêt signé le 15 octobre 2018 de faire le point sur les dispositifs financiers existants, sur les mesures relatives au soutien à la desserte forestière (4.3.3) ou au reboisement (mesures 8.5.2 et 8.5.3) et bien évidemment sur les enveloppes attribuées afin de préparer au mieux le prochain Programme de Développement Rural.

Il aurait aussi été bon de rappeler l'attachement du CESER à une gestion soutenable de notre forêt, dont la certification devrait être un des outils structurants et l'adaptation au changement climatique, un défi majeur.

Il a été trouvé du temps et de l'espace pour traiter de la prolifération des dégâts faits aux cultures et peuplements forestiers par les sangliers et les cervidés et inventer une « *opportunité* » par la création d'une filière venaison et une offre chasse grand gibier. Nous sommes plus que dubitatifs sur ces propositions.

Nous regrettons que ce même temps et espace n'aient pas été consacrés aux propositions du Conseil Régional sur des sujets fondamentaux déjà portés par le CESER.

Nous ne citerons que 3 exemples :

- Les positions du CESER sur le tourisme des 4 saisons, l'emploi et le logement des saisonniers en montagne auraient pu être précisées.
- De même, nos organisations syndicales auraient apprécié en place et lieu de la préconisation 5.4 que l'attachement du CESER au statut public et national des ressources hydroélectriques soit rappelé. Les barrages de nos montagnes sont une richesse et ne sauraient être bradés au plus offrant sans aucune perspective pour l'avenir. Ceci aurait fait écho au développement économique respectueux de la ressource en eau et à l'optimisation des usages défendus par le Conseil Régional. A ce titre, nous saluons la prise de position publique du Président Jean-Louis Chauzy qui a défendu le maintien des concessions des barrages hydroélectriques aux opérateurs historiques.

- Le CESER aurait pu rappeler la nécessité de conforter l'ensemble de l'enseignement public en milieu montagnard et pas seulement sa branche agricole (public, privé, on ne comprend pas vraiment) comme le sous-entend la préconisation 2.7.

Nous réaffirmons notre attachement au CESER comme instance de confrontation démocratique pour les représentants de la société civile organisée et notre refus de nous voir imposer des calendriers contraints.

Nous avons besoin de nous nourrir d'informations, d'auditions pour pouvoir débattre, aller jusqu'au bout de nos réflexions et élaborer des préconisations.

Vous comprendrez que tous les éléments sont réunis, sur la forme comme sur le fond, pour que nous votions CONTRE un avis qui dessert l'instance.

Et nous appelons solennellement de nos vœux l'ensemble des conseillers des différents collèges à réfléchir sur la forme de cette saisine qui témoigne des dérives de notre instance.

Pour les groupes CGT, FSU et Solidaires, je vous remercie de votre attention.